



2024-2025 Rapport annuel de gestion



COMMISSION DE
LA CAPITALE
NATIONALE

Québec 



2024-2025

Rapport annuel de gestion

de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ)

Cette publication a été réalisée par la Commission de la capitale nationale du Québec.
Photo de la page couverture – Alexandre Zacharie

Photos intérieures – © CCNQ, Alexandre Zacharie, Jade Bouchard, Marie-Christine Vézina, Caroline Gaudreault, Luca Fortin, Jean-Philippe Guay
Photo de couverture : Travaux de restauration des fortifications au parc du Cavalier-du-Moulin dans le Vieux-Québec

Mathieu Plante, designer graphique, conception graphique
Cendrine Audet (Littera), révision linguistique

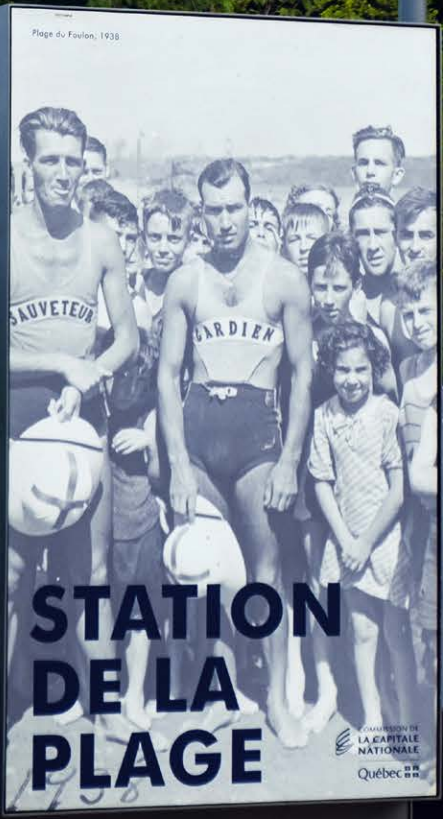
©Commission de la capitale nationale du Québec 2025
Dépôt légal 2025
Bibliothèque et Archives nationales du Québec

ISBN :978-2-555-01174-8 (PDF)
ISBN : 978-2-555-01173-1 (Imprimé)

Commission de la capitale nationale du Québec
525, boulevard René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9

Téléphone : 418 528-0773
Sans frais : 1 800 442-0773

Le contenu de cette publication est disponible sur le site Web de la Commission, à l'adresse suivante : capitale.gouv.qc.ca.



Plage du Faillon, 1938

STATION DE LA PLAGE

COMITÉ DE
LA CAPITALE
NATIONALE
Québec

Message du ministre



Madame Nathalie Roy

Présidente de l'Assemblée nationale
Hôtel du Parlement
Québec

Madame la Présidente,

Je vous présente le rapport annuel de gestion de la Commission de la capitale nationale du Québec, pour l'exercice financier qui a pris fin le 31 mars 2025.

Répondant aux exigences de la *Loi sur l'administration publique* et aux autres obligations législatives et gouvernementales ayant cours, il s'agit d'un compte-rendu des résultats de la dernière année. Les actions et les objectifs atteints sont basés sur le *Plan stratégique 2020-2025* et sur la *Déclaration de services aux citoyens* de l'organisation.

Recevez, Madame la Présidente, mes salutations les plus sincères.

Le ministre des Ressources naturelles et des Forêts et ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale,

Jean-François Simard

Mot du président- directeur général




C'est avec beaucoup de fierté que j'ai accepté de relever le défi qui m'a été confié par le gouvernement du Québec à titre de président-directeur général de la Commission de la capitale nationale du Québec (CCNQ), une organisation que je connaissais très bien puisque j'étais déjà membre de son conseil d'administration depuis avril 2020. J'ai d'ailleurs agi à titre de président du conseil de mai 2024 à février 2025, soit jusqu'à mon arrivée au poste de PDG en février 2025.

À mon entrée en fonction à ce titre, nous étions à quelques semaines de la fin de l'exercice financier 2024-2025. À ce moment, plusieurs projets majeurs étaient en planification ou en cours de réalisation, dont la restauration des fortifications du parc du Cavalier-du-Moulin dans le Vieux-Québec, la planification du réaménagement du parc de la Francophonie ainsi que l'élaboration de l'énoncé de vision du Littoral Est du Saint-Laurent.

Au parc du Cavalier-du-Moulin, les travaux d'excavation réalisés au cours de l'automne 2024 ont conduit à la découverte d'un vestige que les experts associent à la deuxième fortification de Beaujours, datant du début du 18^e siècle. Les travaux se poursuivront sur une période de quelques années sur ce site au cœur du Vieux-Québec.





La promenade Samuel-De Champlain et plus particulièrement la station de la Plage ont été des sites hautement fréquentés au cours de la saison estivale 2024. Plusieurs actions avaient été déployées à l'aube de l'été afin d'améliorer l'expérience des visiteurs sur ce site d'exception. Selon une étude de fréquentation menée par Léger, près d'un million de visites ont été faites sur la promenade entre le 1^{er} juillet et le 8 septembre 2024 seulement. Le taux de satisfaction de 100 % exprimé en faveur de la promenade démontre l'engouement de la population envers cet aménagement urbain de haut niveau.

C'est aussi en 2024-2025 que le projet de réaménagement du Littoral Est, aussi appelé la phase 4 de la promenade Samuel-De Champlain, entre le secteur d'Estimauville et la chute Montmorency, a été mis sur les rails. Une table des partenaires réunissant des représentants de la CCNQ, du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD), de la Ville de Québec et du port de Québec a été créée dès le mois de mai 2024 afin qu'une vision commune soit dégagée pour le développement de ce secteur.

En mai 2024, la CCNQ et le Musée de la civilisation ont participé activement à la conception et à la réalisation de la section « Le site archéologique Cartier-Roberval, la rencontre de deux mondes » de l'exposition permanente *Le Québec, autrement dit*, ouverte au public depuis le 30 mai 2024 au Musée de la civilisation.

Outre mon arrivée à titre de président-directeur général de l'organisation, d'autres mouvements sont survenus durant l'année au sein du conseil d'administration. Deux nouveaux membres ont été nommés au conseil au cours de l'été 2024, soit mesdames Valérie Belle-Isle et Josée Dion, qui succèdent à messieurs Steeve Gros-Louis et Pierre Dolbec. Ce dernier agissait à titre de président du conseil.

Je remercie évidemment le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, monsieur Jonatan Julien, pour sa confiance. Qu'il soit assuré de mon entière collaboration à le soutenir dans sa quête d'embellir et de faire rayonner notre capitale.



André Roy, MBA

Président-directeur général



Table des matières

L'organisation..... 10

- Présentation de la Commission
- Mission
- L'organisation en bref
- Organigramme
- Faits saillants

Les résultats22

- Plan stratégique
- Déclaration de services aux citoyens

Les ressources utilisées..... 28

- Utilisation des ressources humaines
- Utilisation des ressources financières
- Utilisation des ressources informationnelles



Autres exigences32

- Gestion des effectifs
- Contrats de service
- Développement durable
- Divulgence d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics
- Code d'éthique et de déontologie des administrateurs publics
- Gouvernance des sociétés d'État
- Rapport de direction
- Accès aux documents et protection des renseignements personnels
- Application de la *politique linguistique de l'État* et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration
- Politique de financement des services publics

États financiers 62



L'organisation



La CCNQ

Créée le 22 juin 1995, par un vote unanime de l'Assemblée nationale, la CCNQ incarne la volonté du gouvernement du Québec de reconnaître l'importance qu'il accorde à sa capitale. Elle a contribué de manière significative à embellir le paysage urbain de Québec. Elle a aussi fait la promotion de la capitale par des activités de découverte et d'interprétation.

La CCNQ, qui cultive la fierté et l'appartenance des citoyens d'ici et d'ailleurs envers la capitale nationale, s'est dotée d'une vision (Horizon 2030) et d'une planification stratégique de 2020 à 2025. Un plan stratégique est en cours d'élaboration pour les années 2025-2029.

Mission

La CCNQ s'acquitte d'une vaste mission en contribuant à aménager et à embellir la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à les faire découvrir par diverses activités et différents programmes de connaissance. Elle veille également à conseiller le gouvernement du Québec sur la mise en valeur de son statut et à planifier diverses interventions avec les acteurs du milieu.

L'organisation en bref

Ressources financières

40 628 447 \$

Budget annuel

Propriétés de la CCNQ

156

Hectares

12

Parcs avec
aménagement paysager

2

Boisés

Ressources humaines

1

PDG

4

Cadres

23

Professionnels

30

Techniciens, employés de
bureau et employés au
service à la clientèle

11

Ouvriers
(Horticulteurs)

Exploitation

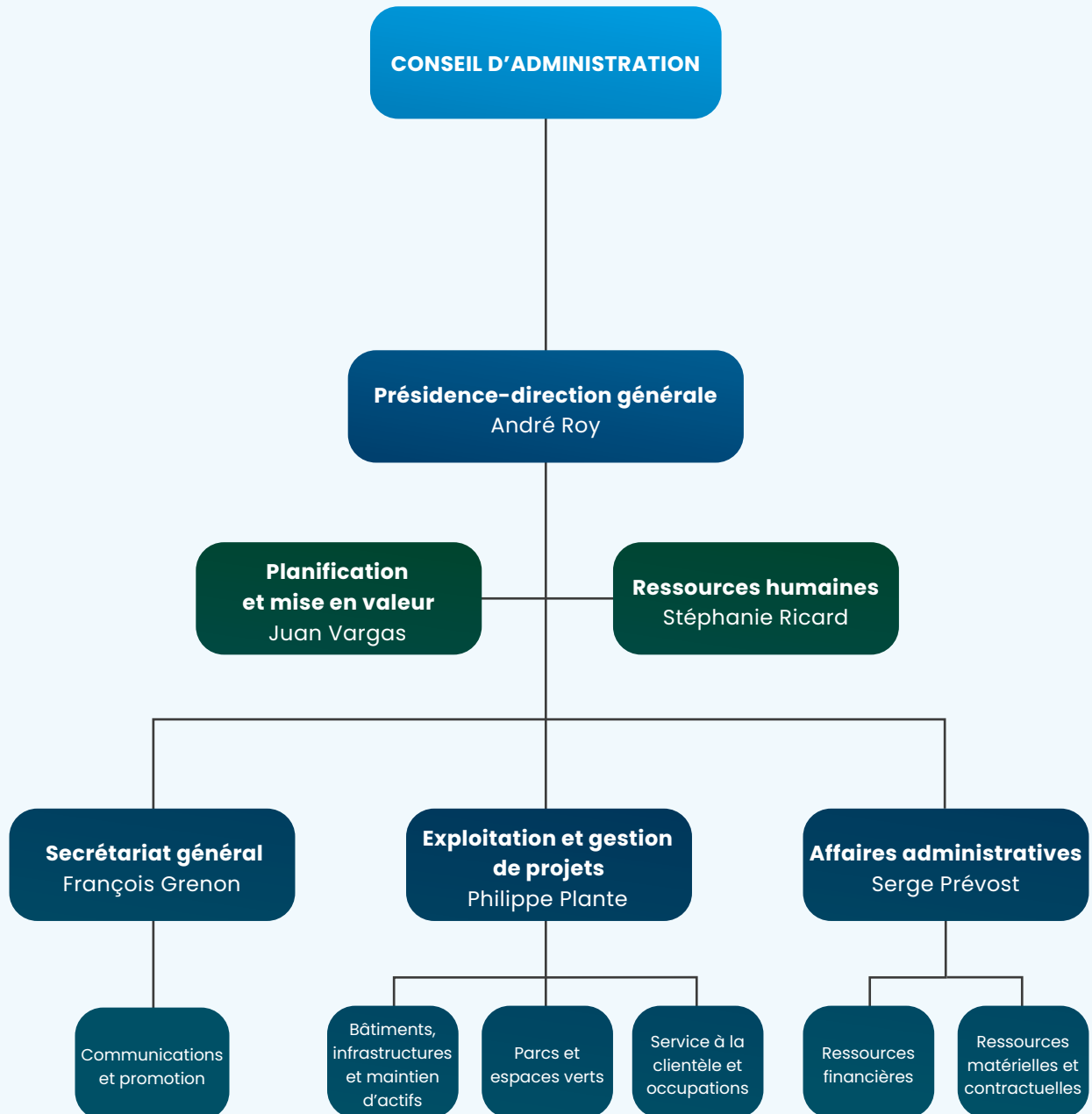
732

Activités diverses
et événements

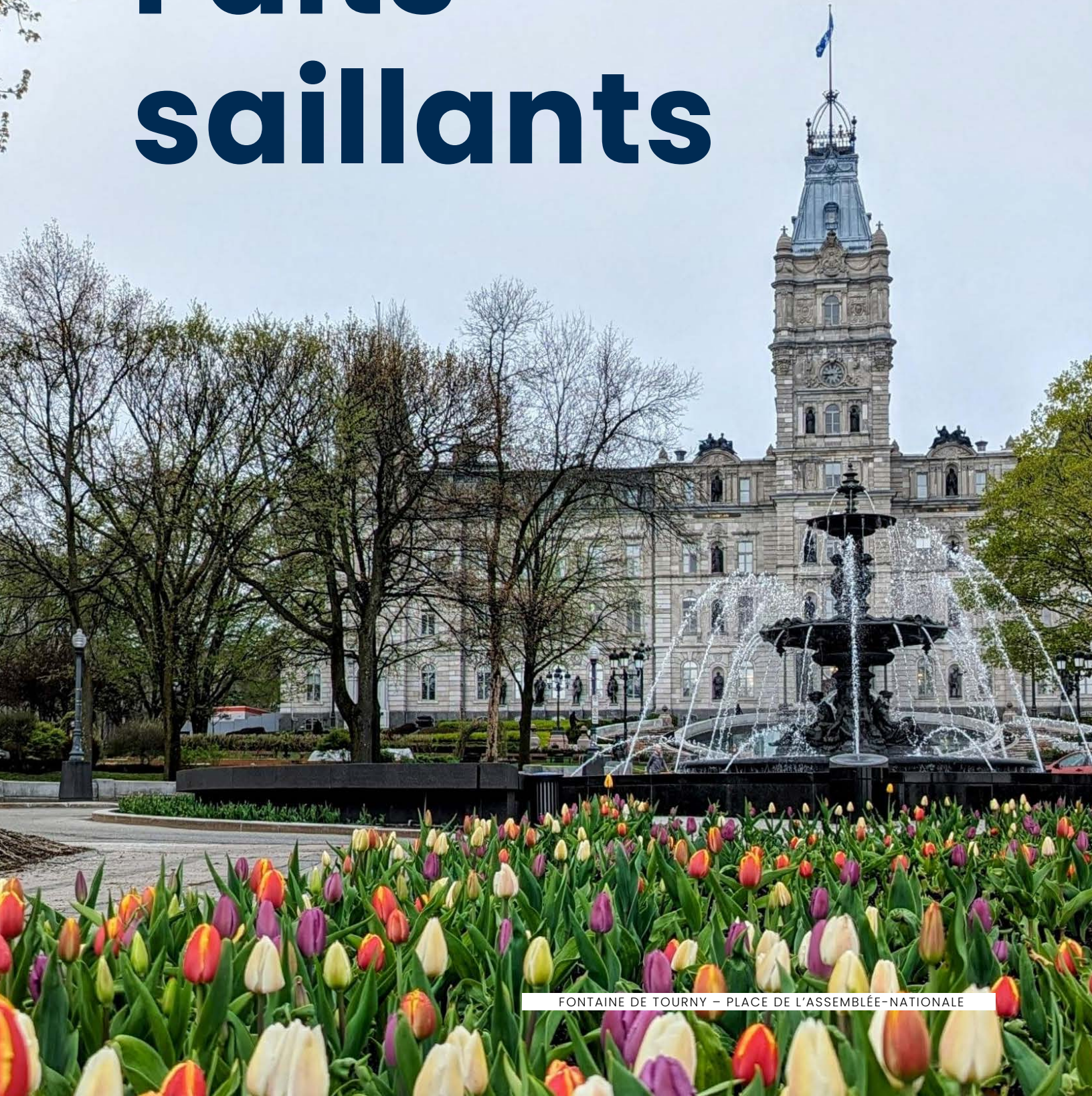
4

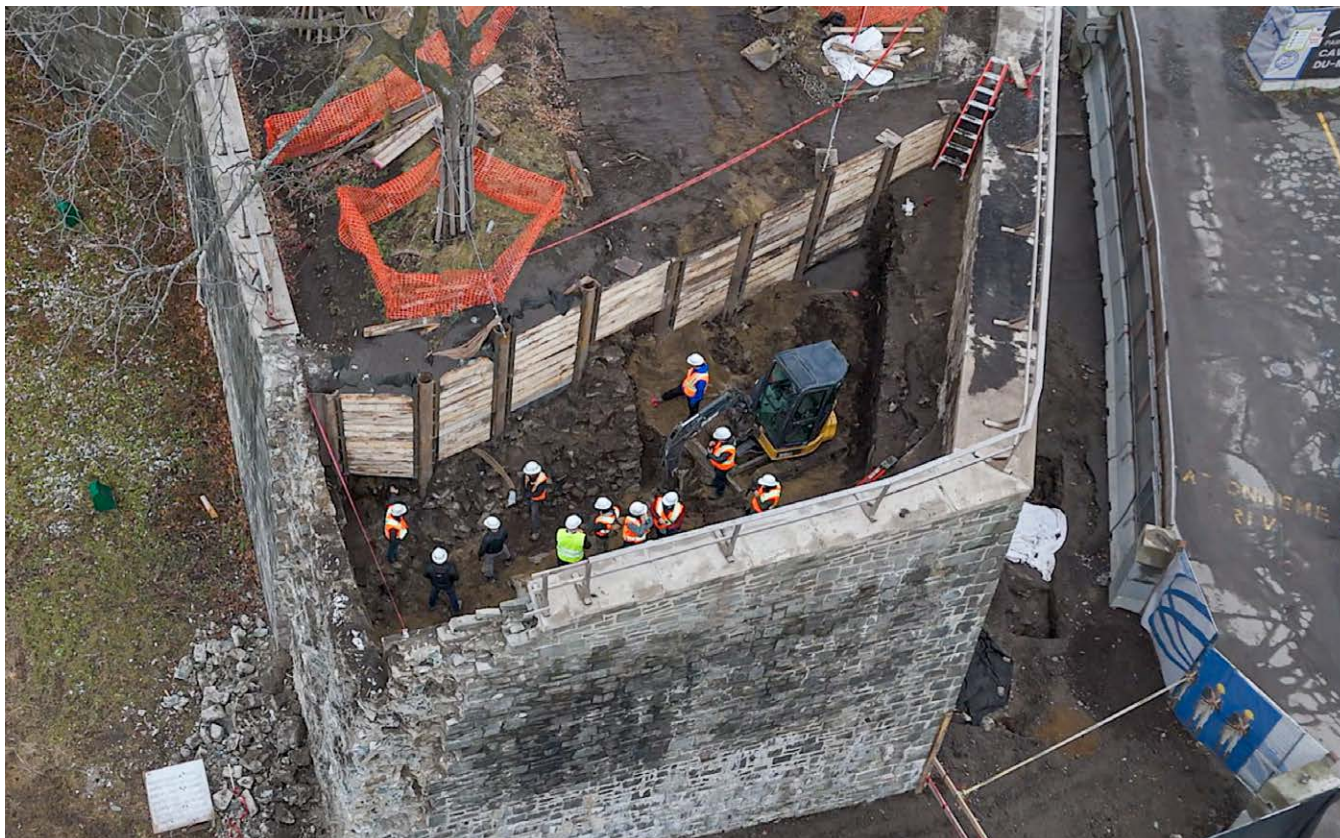
Tournages

Organigramme



Faits saillants





Fortification au parc du Cavalier-du-Moulin

Travaux de restauration et découverte majeure d'une fortification ancienne

Le chantier a véritablement pris son envol au cours de l'année 2024. Les travaux de stabilisation s'échelonneront sur quelques années. Entre-temps, le parc demeure fermé. Le budget pour la restauration du parc est de 15,4 M\$.

Découverte des vestiges d'une fortification ancienne : En novembre 2024, des travaux d'excavation ont conduit à la découverte d'un mur massif d'une largeur de plus de six mètres que les experts associent à la deuxième fortification de Beaucours, datant du début du 18^e siècle. La présence de schiste noir à l'intérieur du blocage montre qu'il s'agit d'une structure ancienne. Avec sa taille imposante, son emplacement stratégique et ses caractéristiques architecturales distinctes, ce mur semble avoir joué un rôle central dans le réseau défensif de Québec à l'époque du Régime français.



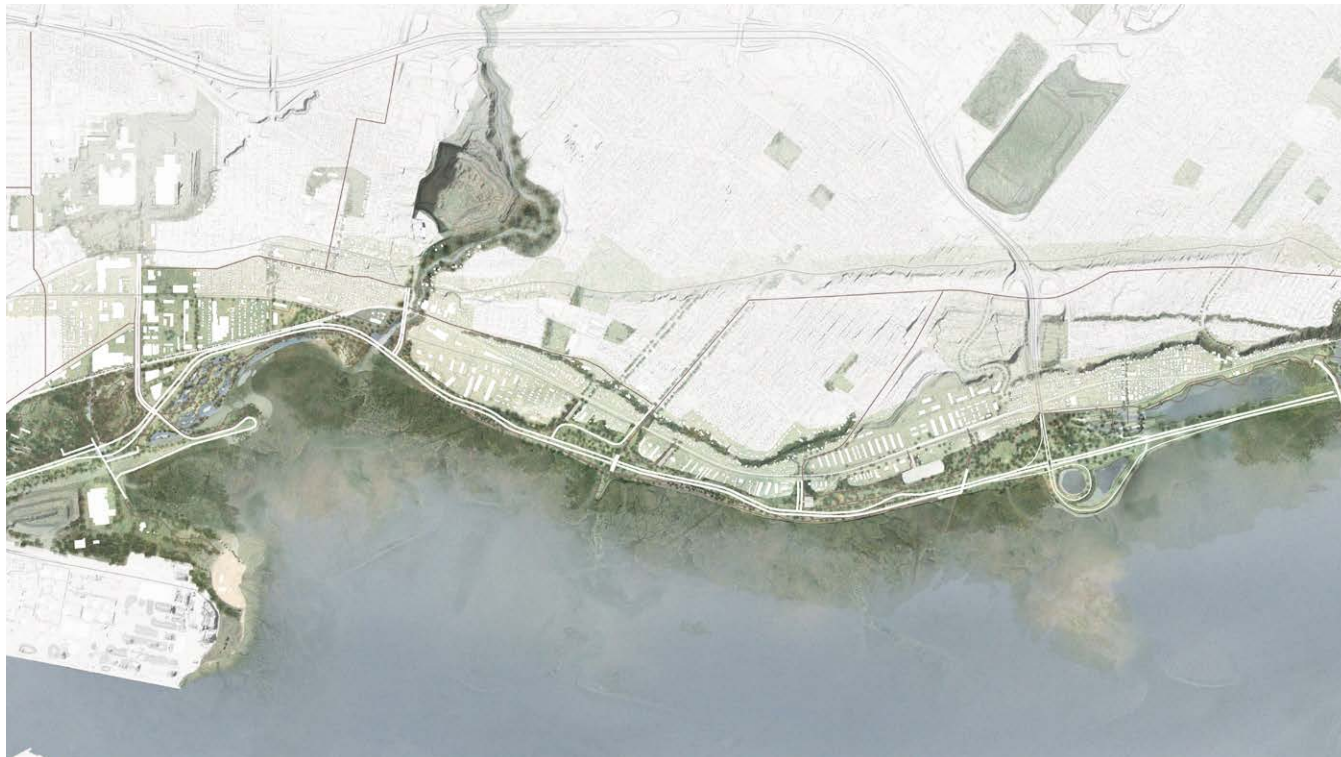
Promenade Samuel-De Champlain – Station de la Plage

Bilan de la saison 2024

Plusieurs nouveautés ont été déployées à la station de la Plage pour le début de la saison estivale 2024 afin de bonifier l'expérience des visiteurs.

- Des supports à vélo ont été ajoutés tout près du pavillon des Baigneurs, permettant de créer plusieurs espaces supplémentaires en bordure de la piste cyclable pour garer les vélos.
- Pour une deuxième année, le Parcours 400 du Réseau de transport de la Capitale (RTC) a permis aux usagers de se rendre sur la promenade avec des arrêts à différents endroits tout le long de la promenade, dont à la station de la Plage, les samedis et dimanches ainsi que les jours fériés, du 18 mai au 8 septembre.
- Deux stations électrifiées du service à Vélo ont aussi été installées à proximité de la plage, soit à la station de la Voile et à la station de la Plage, à quelques pas du pavillon des Baigneurs.
- Des mesures ont aussi été déployées pour faciliter l'accès des automobilistes au site, dont l'installation de barrières automatisées au stationnement de la station de la Plage, lesquelles permettent d'éviter que des voitures s'y aventurent lorsqu'il n'y a pas de place disponible.

Achalandage : Selon une étude de fréquentation menée par Léger, 954 000 visites ont été faites sur la promenade entre le 1^{er} juillet et le 8 septembre 2024, par quelque 305 000 visiteurs uniques. L'étude de Léger a été menée en deux volets. D'une part, des entrevues individuelles ont été réalisées auprès de 533 visiteurs sur le terrain entre le 1^{er} juillet et le 8 septembre, alors qu'un sondage Web a permis de consulter 500 personnes répondantes de la grande région métropolitaine de Québec à la mi-septembre. Ce sondage a révélé un taux de satisfaction de 100 % auprès des répondants.



Développement du Littoral Est du Saint-Laurent

Élaboration de l'énoncé de vision à la suite des résultats du concours d'idéation

En novembre 2023, le gouvernement du Québec lançait un concours d'idéation international et multidisciplinaire afin d'imaginer le réaménagement du Littoral Est du Saint-Laurent, entre le secteur d'Estimauville et le parc de la Chute-Montmorency. Les résultats de ce concours ont été dévoilés en avril 2024 par le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, Jonatan Julien.

Dès le mois de mai 2024, le gouvernement du Québec a demandé à la CCNQ d'amorcer une démarche visant à produire un énoncé de vision pour le réaménagement du littoral du Saint-Laurent, inspirée des résultats du concours d'idéation dévoilés en avril dernier.

Une table des partenaires réunissant des représentants et représentantes de la CCNQ, du MTMD, de la Ville de Québec et du port de Québec a été créée au printemps 2024 afin que l'énoncé de vision tienne compte des points de vue exprimés par l'ensemble des parties prenantes. La CCNQ s'est entourée de professionnels (dont deux des équipes gagnantes du concours) pour appuyer l'élaboration de l'énoncé de vision.

Des collaborations avec des municipalités de la région



Réaménagement de la côte des Bûches à Lévis

La CCNQ participe activement à ce projet qui sera mis en œuvre au cours de l'année 2025 dans le secteur de la Traverse à Lévis. En plus de son soutien financier, la CCNQ contribue au projet par son expertise en planification et en réalisation d'aménagements urbains. Ce réaménagement prévoit un lien piétonnier accessible toute l'année entre le secteur de la Traverse et celui de la Terrasse du Chevalier-De Lévis. Des éléments d'interprétation grand format ainsi que la construction de paliers successifs et de haltes viendront bonifier l'expérience des usagers et des visiteurs.



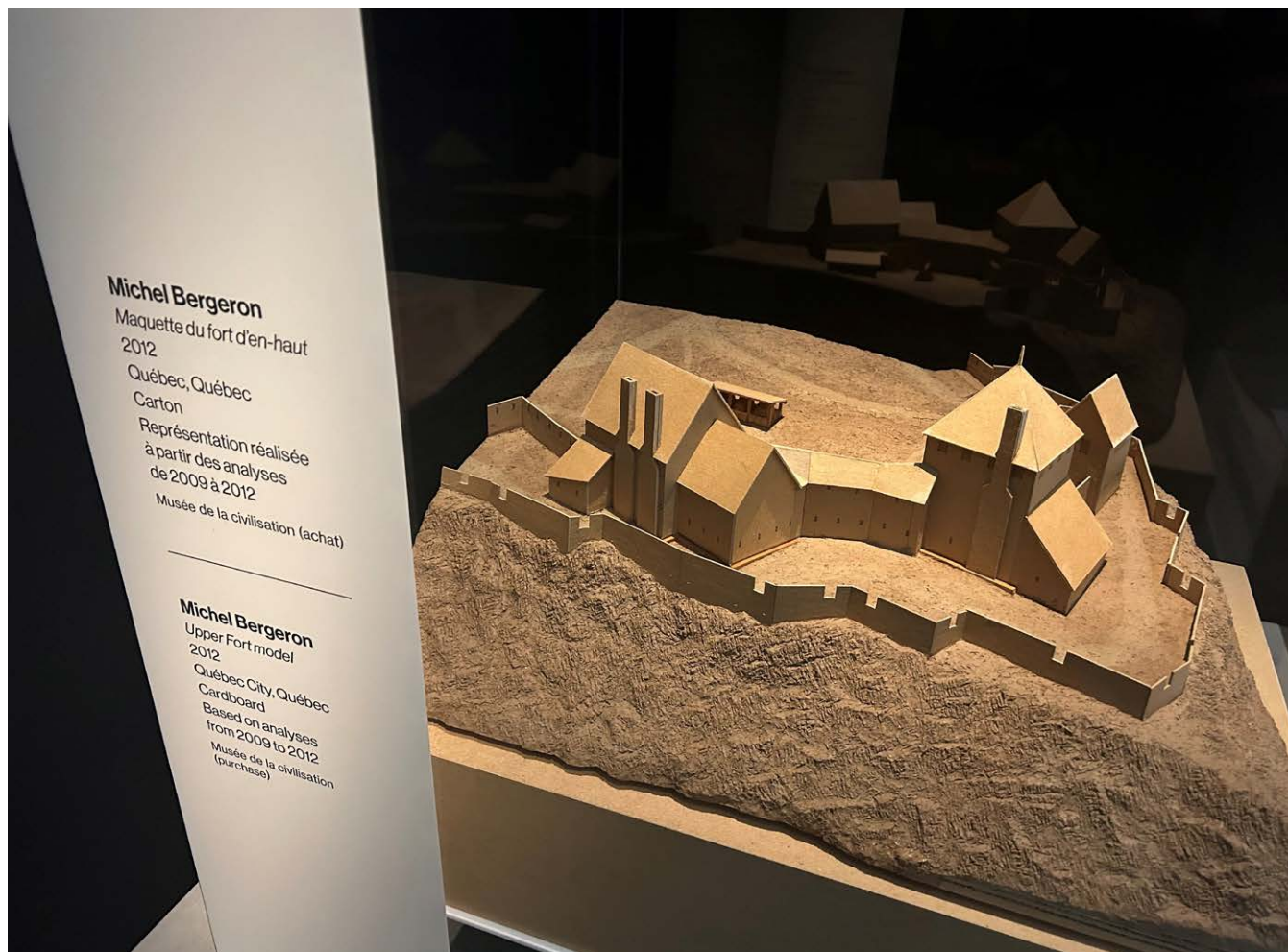
Inauguration du nouveau parc commémoratif Espace 75^e anniversaire de la Ville de Shannon

Ce nouvel espace public, qui commémore le 75^e anniversaire de la Ville de Shannon célébré en 2022, a été inauguré en juillet 2024. Ce projet illustre la contribution de la CCNQ à la mise en valeur du patrimoine historique et des attributs distinctifs de la capitale. Le site comprend des panneaux d'interprétation et un aménagement urbain qui permettent désormais à la population de revisiter certains moments du passé collectif de Shannon. Cet espace est relié à un nouveau sentier pédestre, aménagé par la Base de Valcartier.



Mise en valeur d'un cimetière chargé d'histoire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier

En juin 2024 avait lieu le dévoilement des aménagements consacrés à la mise en valeur du cimetière Juchereau-Duchesnay à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. L'expertise de la CCNQ a été sollicitée, notamment pour la réalisation des volets d'interprétation ainsi que pour la conception des aménagements paysagers, du mobilier urbain et de la clôture ornementale. La CCNQ a aussi versé une contribution financière pour soutenir la réalisation de ce projet.



Cartier–Roberval

Lancement d'une section d'exposition au Musée de la civilisation

La CCNQ a participé activement à la conception et à la réalisation de la section « Le site archéologique Cartier–Roberval, la rencontre de deux mondes » de l'exposition permanente *Le Québec, autrement dit*, ouverte au public depuis le 30 mai 2024 au Musée de la civilisation. Cette section est consacrée à l'épisode historique de la première colonie française d'Amérique (1541-1543) et se veut complémentaire à l'expérience de visite proposée sur le site archéologique Cartier–Roberval, lui-même inauguré au cours de l'été 2022 à la suite d'importants travaux de conservation et de mise en valeur de ce lieu historique, situé sur le promontoire de Cap-Rouge.

L'exposition permanente offre aux visiteurs une expérience s'articulant autour de la rencontre entre les communautés autochtones et les premiers colons français et du dialogue des cultures. Elle est appuyée par un volet immersif et interactif ainsi qu'un accès aux artefacts témoins de cette période importante de notre histoire collective.

Une offre d'animation diversifiée sur les différents sites de la CCNQ

Pour une deuxième année consécutive, *La capitale s'anime* est une initiative mise de l'avant pour animer et mettre en valeur les parcs et les places publiques sous la responsabilité de la CCNQ.

Station de la Plage (anniversaire CCNQ)

21, 22 et 23 juin 2024 – La longue fin de semaine de la Fête nationale coïncidant avec le 29^e anniversaire de la CCNQ, était l'occasion idéale pour amorcer le déploiement de ses animations estivales. Des activités gratuites pour la famille donnaient vie au site alors que des ateliers d'arts, du maquillage pour les enfants et une démonstration de construction de châteaux de sable étaient au menu pour marquer le début de l'été.



Distribution d'arbres et découverte du parc du Bois-de-Coulonge

28 juin 2024 – Après avoir été le théâtre d'importants travaux d'aménagement, le parc du Bois-de-Coulonge était prêt à accueillir ses usagers pour une expérience largement améliorée à l'amorce de la saison estivale 2024. Pour souligner ce renouveau, la CCNQ proposait une journée d'activités dont une distribution d'arbres et une conférence consacrée à l'histoire de ce parc au cœur de la ville. Deux cents lilas japonais ont été offerts gratuitement aux visiteurs du parc.

Le rôle important des cageux au 19^e siècle avec l'historien Billy Rioux

20 et 21 juillet 2024 – Des minis-conférences en continu ont été offertes sur l'histoire des cageux au cours desquelles étaient présentées des techniques d'équarrissage de billes de bois telles celles convoyées sur le fleuve Saint-Laurent à l'époque des cageux.



Le mois de l'archéologie souligné au site Cartier-Roberval

Août 2024 – Lors des deux premières fins de semaine du mois d'août, la CCNQ proposait à la population une activité gratuite à caractère historique permettant de découvrir ce site archéologique inauguré au cours de l'été 2022 à la suite d'importants travaux de conservation et de mise en valeur. Les guides-animateurs de la CCNQ étaient sur place afin de raconter l'histoire du site et d'expliquer les fouilles archéologiques qui y ont été réalisées entre 2007 et 2010.

La capitale S'ANIME!



L'herbier fantastique au parc des Moulins

31 août et 1^{er} septembre 2024 – Le Musée ambulant proposait la découverte d'une série d'œuvres de sa collection inspirée par la nature. Dans le cadre enchanteur du parc des Moulins, des activités de création en lien avec la nature étaient proposées gratuitement aux familles.

Visite des jardins du domaine Catarauqui

16 et 17 septembre 2024 – La CCNQ proposait sa traditionnelle visite automnale des jardins historiques du domaine Catarauqui. Des tours commentés, orchestrés par ses guides-animateurs, portaient sur le patrimoine horticole de la villa anglaise du 19^e siècle.



Journées de la Culture à l'Observatoire de la Capitale

27, 28 et 29 septembre 2024 – Les résidents de la Ville de Québec étaient invités à visiter gratuitement l'Observatoire de la Capitale pour célébrer les Journées de la culture. Des visites commentées étaient proposées chaque heure par les guides-animateurs de la CCNQ. Pour ceux qui préféraient découvrir les lieux emblématiques de la capitale de façon autonome, c'était l'occasion rêvée d'expérimenter les nouveaux parcours audioguidés proposés depuis le mois de septembre. Près de 1500 personnes ont profité de ces trois journées.



Vitrine chaleureuse à la place des Canotiers

Dès décembre 2024 et pour toute la période hivernale – La place des Canotiers accueillait *Umbra, l'obscurité et l'absence de lumière*, une œuvre d'art public chaleureuse et lumineuse de l'artiste Pavitra Wickramasingue. Cette exposition en vitrine, une initiative artistique de la CCNQ, en collaboration avec Manif d'art, a permis de faire rayonner cet espace exceptionnellement animé durant la saison froide, alors que le public était invité à s'y arrêter.



Observatoire de la Capitale

Hausse significative de l'achalandage et de nouveaux audioguides pour bonifier l'expérience des visiteurs

Depuis septembre 2024, la CCNQ propose une expérience bonifiée pour les visiteurs de l'Observatoire de la Capitale avec le lancement de nouveaux audioguides et d'une application mobile. Outre la plus belle vue sur Québec, l'Observatoire propose dorénavant deux parcours pour admirer les lieux emblématiques de la ville et de la région.

La visite de l'Observatoire se déroule sur les quatre façades de l'édifice. Le parcours « **Plongée panoramique** » entraîne les visiteurs dans les sites historiques et les lieux qui ont fait la renommée de la capitale, alors que le parcours « **Perspective insolite** » leur fait découvrir l'effervescence des quartiers animés et les lieux inusités qui font vibrer Québec.

L'expérience avec l'audioguide est libre et incluse dans le prix d'entrée.

Une hausse significative de l'achalandage a été enregistrée en 2024-2025 en comparaison avec l'année précédente. En 2023-2024, le nombre total de visites avait été de 29 982 (20 716 entrées individuelles et 12 724 visiteurs issus de groupes), avec une pointe de 6 511 visiteurs en août. Ce nombre a bondi de manière importante en 2024-2025, le nombre total de visiteurs passant à 48 891 (21 922 entrées individuelles et 26 969 visiteurs issus de groupes), une augmentation de 62 %.

Maintien d'actifs

Principaux travaux

- **Domaine Cataracti – Restauration des fenêtres et réfection des toitures**

Le projet a permis la remise à neuf d'une partie des fenêtres de la villa ainsi que la réfection complète de la toiture de l'atelier du peintre et des bâtiments annexés.



- **Domaine Cataracti – Remplacement du revêtement de sol de la cour intérieure**

Les travaux visaient le remplacement complet du revêtement existant en ardoise par un revêtement en pavé de béton.



- **Parc des Moulins – Restauration complète du pont numéro 1 – entrée principale**

Les travaux consistaient en la démolition puis en la reconstruction complète du pont numéro 1. La structure principale en béton et les éléments de maçonnerie de pierre ont tous été refaits à neuf.

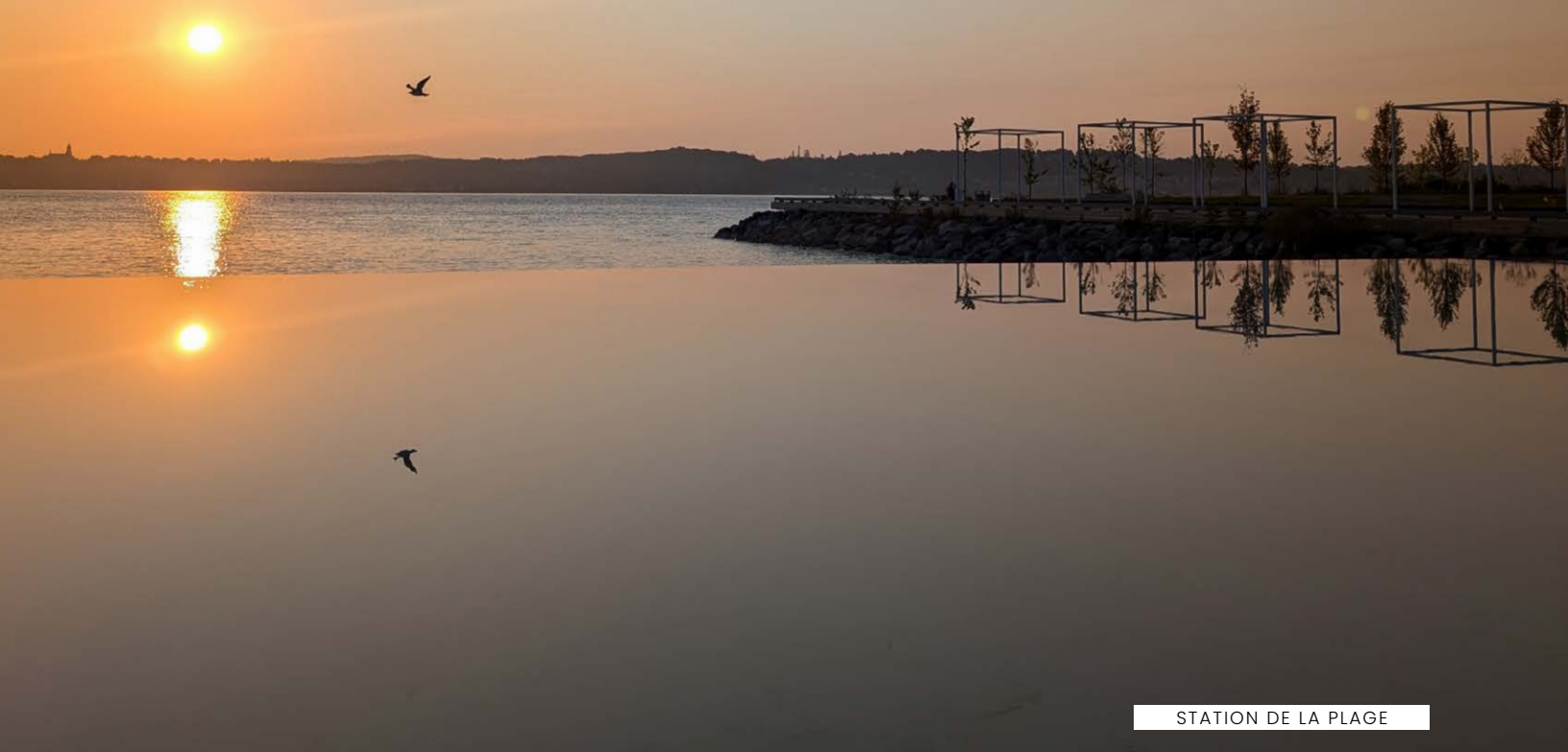
Parc de la Francophonie

Lancement du projet de réaménagement

Le réaménagement du parc de la Francophonie est nécessaire afin d'offrir un espace public signature de qualité au cœur de la colline Parlementaire. La plupart des structures aménagées en 1972 sont désuètes et exigent une importante mise à niveau. Les travaux visent aussi à réaffirmer sa vocation hybride, soit celle d'un parc urbain de premier plan qui contribue à la mise en valeur de la colline Parlementaire, et celle d'un lieu de rassemblement pouvant accueillir de grands événements.

Le réaménagement du parc comprend, entre autres, l'intégration d'un espace identitaire évocateur de la francophonie, d'un espace pour la tenue de rassemblements événementiels, d'un mobilier urbain signature, d'une œuvre d'art public et de panneaux d'interprétation. Ce projet s'inscrit dans le Plan québécois des infrastructures. La CCNQ a procédé à l'embauche de professionnels en 2024-2025 afin d'amorcer sa planification.

Les résultats



Plan stratégique

ORIENTATION 1

Embellir, mettre en valeur et promouvoir les lieux confiés à la CCNQ

Cette orientation rejoint la mission de la CCNQ, mais elle s'exerce dans les lieux qui lui sont confiés en tant que propriétaire ou à titre de gestionnaire. Ceux-ci sont susceptibles de changer avec le temps, comme les 30

années d'existence de la CCNQ nous l'enseignent. Les défis sont donc grands, puisqu'outre la propriété des lieux se pose la question de leur pérennité, notamment en assurant leur accessibilité et leur attractivité.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
OBJECTIF STRATÉGIQUE 1 : CENTRER LES ACTIONS DE LA COMMISSION SUR SA MISSION		
Promouvoir et mettre en valeur plus largement la CCNQ, ses propriétés et ses activités	1 - Réaliser la mise à jour des aires d'accueil dans les parcs de la CCNQ	ATTEINT
	2 - Poursuivre la planification d'une vision d'interprétation incluant un volet numérique et travailler à la mise en œuvre de projets pilotes	ATTEINT
OBJECTIF STRATÉGIQUE 2 : ÊTRE EXEMPLAIRE DANS NOS LIVRABLES		
Livrer les travaux selon le cadre de gestion de projets établi	3 - Faire progresser les travaux prévus selon les plans de maintien des actifs et d'entretien adoptés	MAINTIEN : 83 %* ENTRETIEN : ATTEINT
	4 - Assurer avec rigueur l'avancement des projets majeurs identifiés selon les budgets et les échéanciers établis	ATTEINT
Promouvoir l'exemplarité de l'État en matière de préservation du patrimoine dans les propriétés de la CCNQ	5 - Assurer une veille d'opportunité de projets d'occupation des bâtiments patrimoniaux	ATTEINT
	6 - Restauration de la fortification du parc du Cavalier-du-Moulin – Finaliser la conception et entamer la réalisation	ATTEINT

*Les projets planifiés pour atteindre la cible sont cependant en cours, mais non achevés.

ORIENTATION **2**

Assurer un leadership « capitale »

La notion de leadership est forte, car elle implique de prendre sa place tout en respectant celle des autres dans leur mission et leur rôle. Le territoire de la Capitale-Nationale est grand et les joueurs sont nombreux, notamment sur les plans politique et administratif. La loi constitutive de la CCNQ est claire sur l'étendue de son action, mais l'exercice de ce leadership doit toutefois se faire en complémentarité et en collaboration avec l'ensemble des parties prenantes publiques et privées.

Au-delà du territoire régional, cette capitale doit également avoir son écho, en particulier pour l'ensemble des Québécois et Québécoises. C'est ici que toute la portée suprarégionale, et fortement symbolique, prend tout son sens pour des raisons non seulement de reconnaissance, mais aussi d'attachement.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
OBJECTIF STRATÉGIQUE 3 : ÊTRE AU CŒUR DES GRANDES ORIENTATIONS ET DES DÉCISIONS EN LIEN AVEC LES ATTRIBUTS ET LES FONCTIONS « CAPITALE »		
Exercer une veille d'opportunité des dossiers prioritaires potentiels de mise en valeur « capitale »	7 - Moduler la liste de planification de dossiers potentiels en lien avec la Mission d'aménagement 2020-2030 de la Commission	ATTEINT
	8 - Participer à la planification et à la réalisation de projets de nature « capitale » en partenariat avec les acteurs régionaux	ATTEINT
Participer à la réalisation d'interventions de nature « capitale »	9 - Participer aux discussions de grands projets régionaux	ATTEINT
	10 - Participer à la révision des Orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT)	ATTEINT

ORIENTATION **3**

Consolider la compétence organisationnelle

La CCNQ demeure une organisation de taille modeste compte tenu de l'éventail de ses activités qui vont de la conception à la réalisation de projets, en passant par l'exploitation des actifs et leur entretien, sans oublier son rôle-conseil en aménagement, en commémoration et en patrimoine auprès du gouvernement et de ses partenaires. L'organisation doit par conséquent être agile tout en respectant le cadre réglementaire dans

lequel elle évolue. Pour réaliser cette mission, elle peut compter sur une expertise, développée au fil du temps, et des compétences relativement uniques. Dans le cadre d'une planification à long terme, il importe de maintenir à niveau cette expertise avec un objectif pérenne, d'autant que la CCNQ est confrontée, elle aussi, aux impératifs du marché de l'emploi comme la rareté de la main-d'œuvre.

INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS
OBJECTIF STRATÉGIQUE 4 : RENFORCER L'EXPERTISE		
Favoriser l'attraction et la rétention du personnel	11 - Poursuivre le déploiement de la « marque employeur »	ATTEINT
OBJECTIF STRATÉGIQUE 5 : SUPPORTER L'EXPERTISE		
Mieux outiller l'effectif et adapter les méthodes de travail	12 - Amorcer la planification du projet de postes de travail partagés	ATTEINT
	13 - Finaliser la migration numérique entreprise	

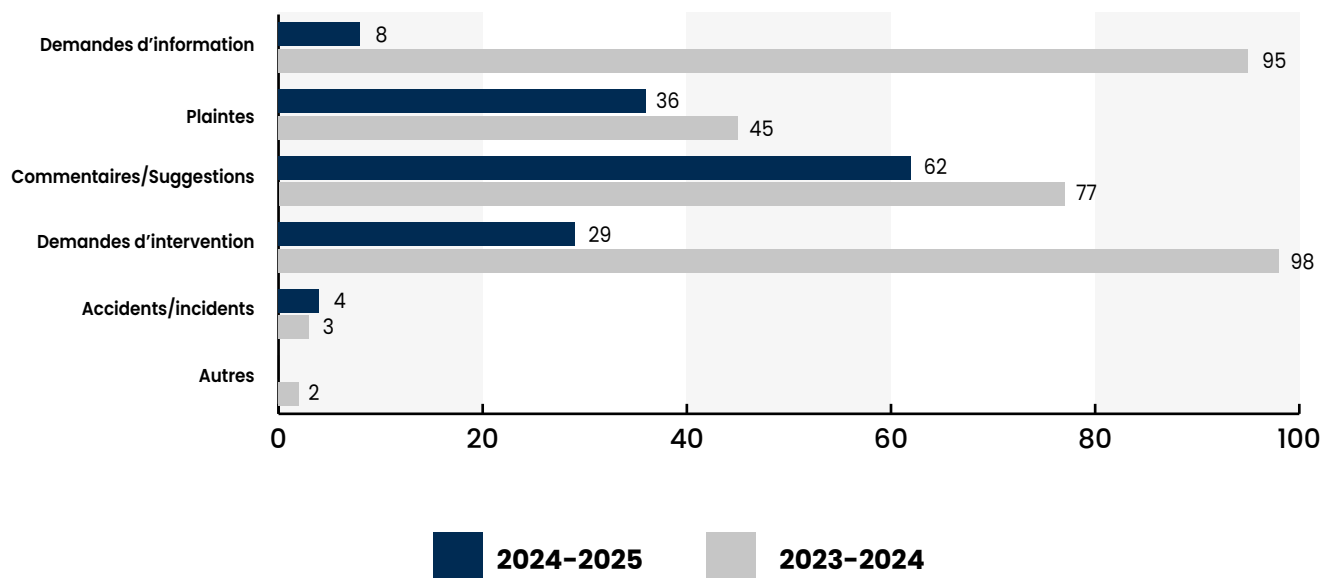
Déclaration de services aux citoyens

Gestion des requêtes citoyennes et des commentaires

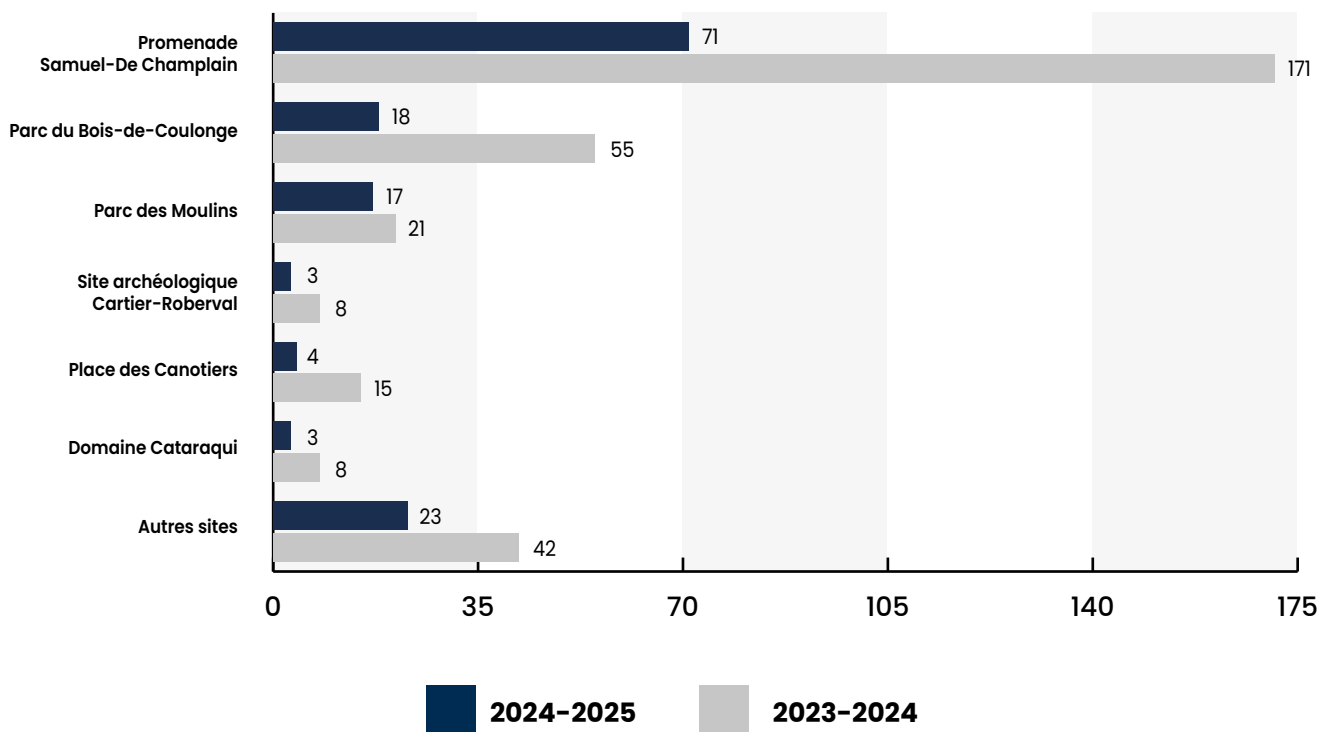
La CCNQ accordant une grande importance à la satisfaction de sa clientèle et des usagers de ses parcs et espaces verts, un formulaire est disponible sur son site Web afin que les citoyens puissent y déposer leur requête ou y ajouter leurs commentaires. Il est également possible de formuler des demandes ou des commentaires par téléphone ou par l'entremise des médias sociaux de la Commission. En 2024-2025, 139 requêtes citoyennes et commentaires ont été traités. Sur ce nombre, seulement une requête était en suspens au 31 mars 2025.

*Depuis le 1er octobre 2024, la CCNQ a procédé à un changement opérationnel afin d'accélérer sa réponse aux demandes qui touchent directement l'entretien de ses parcs et espaces verts. Ainsi, les demandes qui peuvent être résolues par une intervention rapide sont dorénavant traitées directement par l'équipe d'entretien. Ce changement permet une gestion plus efficace de ce type de requêtes et explique en partie la diminution des demandes d'intervention traitées via le service à la clientèle.

Requêtes citoyennes par type



Requêtes citoyennes par lieu



Personnes handicapées

Le plan d'action à l'égard des personnes handicapées a été adopté le 27 mai 2004 par le président-directeur général de la CCNQ. Cet outil présente des mesures concrètes afin de réduire les obstacles à la participation sociale des personnes handicapées, dont la clientèle et les employés. Le plan d'action ainsi que son bilan sont disponibles sur le site Web de la CCNQ.

Les ressources utilisées

PARC DU BOIS-DE-COULONGE

UN JARDIN TYPIQUEMENT ANGLAIS : LA VILLA

UNE DÉCOUVERTE RÉVOLUTIONNAIRE
Au début du 19^{ème} siècle, l'aristocratie française s'inspire de l'art de vivre anglais pour créer un nouveau style de jardin. Le jardin anglais se caractérise par ses allées sinueuses, ses bosquets et ses parterres à la française. Le jardin anglais est un jardin de promenade, un jardin de loisir, un jardin de détente. Le jardin anglais est un jardin de culture, un jardin de plaisir, un jardin de bien-être.

UN JARDIN TYPIQUEMENT ANGLAIS
Le jardin anglais est un jardin de promenade, un jardin de loisir, un jardin de détente. Le jardin anglais est un jardin de culture, un jardin de plaisir, un jardin de bien-être.



UN JARDIN TYPIQUEMENT ANGLAIS
Le jardin anglais est un jardin de promenade, un jardin de loisir, un jardin de détente. Le jardin anglais est un jardin de culture, un jardin de plaisir, un jardin de bien-être.

Utilisation des ressources humaines

Répartition de l'effectif par secteur d'activité

Effectif au 31 mars incluant le nombre de personnes occupant un poste permanent ou occasionnel, à l'exclusion des étudiants et des stagiaires

SECTEUR D'ACTIVITÉ	2024-2025	2023-2024	ÉCART
Président-directeur général	1	1	0
Cadres	4	4	0
Professionnels	25	26	-1
Techniciens, employés de bureau et employés au service à la clientèle	28	28	0
Ouvriers	11	8	3
Total	69	67	2

Formation et perfectionnement du personnel

Répartition des dépenses totales destinées à la formation et au perfectionnement du personnel par champ d'activité

CHAMP D'ACTIVITÉ	2024-2025	2023-2024
Favoriser le perfectionnement des compétences	56 712,46 \$	67 862,68 \$
Soutenir l'acquisition des habiletés de gestion	7 269,90 \$	4 613,92 \$
Acquérir de nouvelles connaissances technologiques	6 073,21 \$	6 636,97 \$
Favoriser l'intégration du personnel et le cheminement de carrière	14 203,95 \$	9 630,25 \$
Améliorer les capacités de communication orale et écrite	749,58 \$	0 \$

Évolution des dépenses en formation

RÉPARTITION DES DÉPENSES EN FORMATION	2024-2025	2023-2024
Proportion de la masse salariale (%)	1,64 % *	1,66 %
NOMBRE MOYEN DE JOURS DE FORMATION PAR PERSONNE		
Cadres	0,89	3,14
Professionnels	5,50	4,40
Techniciens et personnel de bureau	1,68	1,84
Ouvriers et personnel du service à la clientèle	2,59	2,61
Total (l'ensemble du personnel)	10,66	11,99
Somme allouée par personne	885,51\$	334,32 \$

*Conformément aux usages, le pourcentage déclaré correspond à l'année civile 2024.

1. Nombre moyen de jours de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.
2. Somme allouée aux dépenses de formation par personne pour l'ensemble du personnel, soit le personnel-cadre, le personnel professionnel et le personnel fonctionnaire.

Taux de départ volontaire (taux de roulement) du personnel permanent

	2024-2025 *	2023-2024	2022-2023
TAUX DE DÉPART VOLONTAIRE*	5,76 %	23 %	25 %

* Les taux n'incluent pas les emplois saisonniers et occasionnels

Utilisation des ressources financières et immobilières

Tout au long de l'exercice, la CCNQ a continué d'effectuer le suivi de ses budgets avec rigueur. Aucun montant n'a été déboursé pour l'audit de la CCNQ. L'organisation gère plus de 35 ententes actives avec ses partenaires en plus d'avoir signé plus de 15 ententes en 2024-2025.

Utilisation des ressources informationnelles

Conformément à la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics*, voici un sommaire des réalisations 2024-2025 de la CCNQ, en lien avec les enjeux et les priorités en ressources informationnelles :

- Finalisation de la migration en infonuagique, en lien avec le Programme de consolidation des centres de traitement informatique (PCCTI), qui est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce programme vise la consolidation des CTI et l'optimisation du traitement et du stockage des données.
- Amélioration de la sécurité de l'information, en fonction du référentiel gouvernemental des mesures de sécurité (RGMS).
- Mises en place d'infrastructures de télécommunication pour certains sites de la CCNQ, notamment la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain, le site archéologique Cartier-Roberval et la place des Canotiers.
- Continuité des travaux d'évolution et d'entretien des systèmes existants, notamment en mettant sur pied un projet pilote de signature électronique, pour couvrir son adéquation avec les orientations gouvernementales et démontrer sa gestion des risques et sa gestion de la performance.



Autres exigences

Gestion des effectifs

Répartition des effectifs en heures rémunérées pour la période du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

CATÉGORIES	HEURES TRAVAILLÉES	HEURES SUPPLÉMENTAIRES	TOTAL DES HEURES RÉMUNÉRÉES
Cadres (incluant le PDG)	7 987	0	7 987
Professionnels	42 486	0	42 486
Techniciens, employés de bureau et employés au service à la clientèle	44 675,16	0	44 675,16
Ouvriers	12 816,25	0	12 816,25
Étudiants et stagiaires	0	0	0
Total 2024-2025	107 964,41	0	107 964,41
Total 2023-2024	97 506	89	97 595

La Commission respecte le niveau de l'effectif fixé par le Conseil du trésor.

Contrats de service

Contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, conclus du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025

	NOMBRE	VALEUR
Contrats de service avec une personne physique (en affaires ou non)	0	0
Contrats de service avec un contractant autre qu'une personne physique	64	3 483 485,89 \$
Total des contrats de service	64	3 483 485,89 \$

La CCNQ utilise le système en ligne Edilexpert pour la rédaction uniformisée de ses appels d'offres publics. Afin de promouvoir une culture d'intégrité, de transparence et de conformité, la CCNQ poursuit continuellement sa démarche d'amélioration continue et d'analyse des risques en matière de corruption et de collusion dans les processus de gestion contractuelle visant à cerner,

analyser et évaluer les risques, et à mettre en place des contrôles internes et des mesures d'atténuation de ces derniers. Durant l'exercice, 316 contrats de plus de 1 000 \$ ont été accordés par la CCNQ, 72 avenants sur ses contrats ont été produits et 7 autorisations ont été signées par la dirigeante de l'organisme.

Développement durable

Sommaire des résultats 2024-2025 du Plan d'action de développement durable 2023-2028

Le conseil d'administration de la CCNQ a adopté, le 21 septembre 2023, le Plan d'action sur le développement durable (PADD) de l'organisation en conformité avec la Stratégie gouvernementale de développement durable (SGDD) pour la période 2023-2028. La CCNQ a publié son PADD 2023-2028 sur son site Internet et en a transmis une copie au ministère de l'Environnement, de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs

(MELCCFP) dans les jours suivants. Elle a également mis en place les processus nécessaires aux suivis de son PADD.

Le tableau ci-dessous fait état de l'atteinte ou de la non-atteinte des cibles pour les indicateurs retenus par la CCNQ dans son PADD, pour la période 2024-2025. Le tableau tient également compte de l'évaluation et des commentaires du MELCCFP en date du 1^{er} novembre 2024 sur le PADD 2023-2028 de la Commission.

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2023-2024
Orientation 2 – Agir en faveur de la nature pour la santé				
2.3.1	Maximiser les bienfaits de la nature pour les citoyens	Nombre de parcs et espaces verts dotés de contenu interprétatif numérique	Ajouter un parc ou un espace vert	ATTEINT
2.3.2	Soutenir la pratique d'activités durables dans la nature	Augmenter la fréquentation du site archéologique Cartier-Roberval (compte-personnes)	En révision au 31 mars 2025	N/A
		Augmenter la fréquentation du parc du Bois-de-Coulonge (étude de fréquentation)	En révision au 31 mars 2025	N/A
Orientation 3 – Favoriser la participation de tous au développement durable du Québec				
3.2.1	Valoriser l'égalité et la diversité de notre société	Pourcentage des interventions commémoratives et interprétatives portant sur les jeunes, les aînés, les femmes, les Autochtones et les personnes issues de la diversité	25 % des actions annuelles	ATTEINT
		Pourcentage des projets archéologiques touchant les nations autochtones faits en partenariat avec celles-ci (100 % des projets)	100 % des nouveaux projets	ATTEINT

SOUS-OBJECTIFS	ACTIONS	INDICATEURS	CIBLES	RÉSULTATS 2023-2024
Orientation 4 – Développer les collectivités durablement				
4.2.1	Accessibilité de nos propriétés en déplacement actif et durable	Conditions d'accueil des usagers du transport actif qui fréquentent nos propriétés	Bonifier les conditions d'accueil dans l'une de nos propriétés	ATTEINT
		Présence de bornes de recharge pour véhicules électriques dans nos propriétés	Ajouter une borne de recharge sur l'une de nos propriétés	ATTEINT
Orientation 5 – Créer un État exemplaire qui agit en faveur du développement durable				
5.1.1	Évaluer la durabilité des interventions de l'organisation	Proportion des interventions structurantes ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité	55 %	NON ATTEINT ¹
5.4.1	Accroître la part des acquisitions responsables	Proportion des acquisitions intégrant des composantes responsables (0 % du volume des achats en 2022)	25 %	ATTEINT
5.8.1	Réduire les émissions de GES du parc de véhicules légers et lourds de l'État	Remplacement des véhicules légers à essence par des équivalents hybrides ou électriques (2 véhicules)	Aucune cible n'était prévue	Aucune cible n'était prévue

¹ En l'absence d'une directive-cadre sur l'évaluation de la durabilité à la Commission, le MELCCFP n'a pu évaluer cette cible et la considère comme non atteinte. Une directive à cet effet sera adoptée prochainement par la Commission pour corriger la situation. Néanmoins, la Commission a réalisé des évaluations sur des projets qu'elle jugeait structurants à partir des gabarits du MELCCFP.

Synthèse des activités :

Pour la période 2024-2025, la CCNQ a notamment :

- poursuivi la réalisation des actions identifiées dans son PADD;
- reçu l'évaluation de son PADD ainsi que les modifications demandées par le MELCCFP;
- proposé une version mise à jour de son PADD en réponse à l'évaluation du MELCCFP.

Réponses aux recommandations de la commissaire au développement durable

La commissaire au développement durable n'a pas encore formulé de recommandations sur le PADD de la CCNQ.

Divulgation d'actes répréhensibles à l'égard d'organismes publics

Au cours de l'année 2024-2025, aucune divulgation n'a été reçue au regard de la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics*.

Code d'éthique et de déontologie des administrateurs

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, la CCNQ compte sur la contribution de ses administrateurs afin d'assurer une gestion efficace et transparente de ses biens. La CCNQ étant un organisme gérant des fonds publics, ses administrateurs doivent, dans l'exécution de leur mandat, agir dans le respect du droit et avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité, assiduité et équité.

Le *Code d'éthique et de déontologie des administrateurs* s'inspire du *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* adopté par le gouvernement du Québec en vertu du décret 824-98 et constitue un résumé des règles générales de conduite que chaque administrateur doit respecter dans l'accomplissement de son mandat. Ainsi, en cas de doute, l'interprétation du présent code doit prendre appui sur ce règlement. Ce code d'éthique et de déontologie s'applique à tous les membres du conseil d'administration, dont le président qui agit également comme directeur général de la CCNQ, lesquels sont désignés dans le présent texte sous le terme « administrateur ».

Responsabilité du président du conseil d'administration

Le président du conseil d'administration doit s'assurer du respect des principes d'éthique et des règles de déontologie par les administrateurs de la CCNQ.

Principes d'éthique

Les obligations liées à l'exécution des fonctions de l'administrateur sont multiples. Elles doivent respecter une échelle de valeurs où dominent notamment l'honnêteté, l'impartialité, l'absence de conflit d'intérêts et l'exclusivité de services en ce qui concerne le président du conseil d'administration. Ces obligations sont propres à toute entreprise, mais compte tenu du statut de la CCNQ, les obligations de discrétion et de réserve doivent également guider l'administrateur dans l'exécution de son mandat.

Règles de déontologie

L'administrateur doit, dans le respect du droit et dans les limites des pouvoirs qui lui sont conférés, agir dans l'intérêt de la CCNQ et des buts poursuivis. Il doit agir avec honnêteté, loyauté, prudence, diligence, efficacité et équité, et faire preuve d'assiduité. Dans l'exécution de ses fonctions, il fait bénéficier ses collègues et l'organisation des connaissances et compétences qu'il a acquises au cours de sa carrière. À l'égard de ses collègues, il adopte une conduite empreinte de professionnalisme, de respect et de collaboration. Il doit, de plus, organiser ses affaires personnelles de telle sorte qu'elles ne puissent nuire à l'exercice de ses fonctions.

- **Discretion et respect de la confidentialité**

L'administrateur est tenu à la discrétion sur ce dont il a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions et est tenu, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information ainsi reçue.

Cette obligation n'a pas pour effet d'empêcher un administrateur représentant ou lié à un groupe d'intérêt particulier de consulter ce groupe ni de lui faire rapport, sauf si l'information est confidentielle suivant la loi ou si le conseil d'administration exige le respect de la confidentialité.

L'obligation de discrétion signifie également que l'administrateur devrait s'abstenir de publier un texte ou d'accorder une entrevue qui concerne directement ou indirectement les affaires de la CCNQ sans en avoir été préalablement autorisé par le président du conseil d'administration.

- **Devoir de réserve et neutralité politique**

Les décisions d'un administrateur prises dans l'exercice de ses fonctions doivent être indépendantes de toute considération politique partisane. Le président du conseil d'administration doit faire preuve de réserve dans la manifestation de ses opinions politiques.

- **Respect de l'organisation**

L'administrateur doit éviter tout comportement incompatible avec les exigences de ses fonctions et, en particulier, qui serait susceptible de discréditer la CCNQ, de porter atteinte à sa crédibilité ou à sa réputation, ou de compromettre la confiance des citoyens et citoyennes et de ses partenaires.

- **Agir avec honnêteté**

L'administrateur ne peut utiliser à son profit ou au profit de tiers l'information obtenue dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions.

L'administrateur ne doit pas confondre les biens de la CCNQ avec les siens et ne peut les utiliser à son profit ou au profit de tiers.

L'administrateur ne peut directement ou indirectement accorder, solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour lui-même ou pour un tiers.

Le président du conseil d'administration doit exercer ses fonctions de façon exclusive sauf si le gouvernement le nomme ou le désigne à d'autres fonctions.

Il peut toutefois exercer des activités didactiques non rémunérées ou être membre d'organismes sans but lucratif. Ces activités doivent faire l'objet d'une déclaration au conseil d'administration.

- **Après-mandat**

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions doit se comporter de façon à ne pas tirer d'avantages indus de ses fonctions antérieures au service de la CCNQ.

L'administrateur qui a cessé d'exercer ses fonctions ne doit pas divulguer une information confidentielle qu'il a obtenue ni donner à quiconque des conseils fondés sur de l'information non disponible au public concernant la CCNQ ou un autre organisme ou entreprise avec lequel il avait des rapports directs importants au cours de l'année qui a précédé la fin de son mandat.

Il lui est interdit, dans l'année qui suit la fin de ses fonctions, d'agir au nom ou pour le compte d'autrui relativement à une procédure, à une négociation ou à une autre opération à laquelle la CCNQ est partie et sur laquelle il détient de l'information non disponible au public.

Obligation d'éviter tout conflit d'intérêts ou apparence de conflit d'intérêts

L'administrateur doit éviter de se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les obligations de ses fonctions.

Il doit dénoncer par écrit au président du conseil d'administration, sous peine de révocation, tout intérêt direct ou indirect qu'il a dans un organisme, une entreprise ou une association susceptible de le placer dans une situation de conflit d'intérêts, ainsi que les droits qu'il peut faire valoir contre la CCNQ, en indiquant leur nature et leur valeur. Le cas échéant, il doit s'abstenir de participer à toute délibération et à toute décision portant sur l'organisme, l'entreprise ou l'association où il a cet intérêt. Il doit en outre se retirer de la séance pour la durée des délibérations et du vote relatif à cette question.

Le président du conseil d'administration ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association mettant en conflit son intérêt personnel et celui de la CCNQ, en dispose avec diligence.

L'administrateur ne peut accepter aucun cadeau, marque d'hospitalité ou autre avantage que celui d'usage et d'une valeur qui n'est pas disproportionnée en regard dudit usage. Tout autre cadeau, marque d'hospitalité ou avantage reçu doit être retourné au donateur ou à la CCNQ.

L'administrateur doit remettre au président-directeur général de la CCNQ, dans les 60 jours suivant sa nomination et chaque année où il demeure en fonction, une déclaration d'intérêts rédigée dans la forme prévue dans le guide de l'administrateur.

Rémunération

La *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* indique la rémunération des administrateurs selon le classement de la société d'État. La rémunération prend la forme suivante :

- Un montant annuel à l'ensemble des administrateurs pour leur participation au conseil d'administration;
- Un montant complémentaire annuel pour la participation d'un administrateur à un comité constitué par le conseil d'administration conformément aux dispositions prévues dans la Loi.

Processus d'application

- **Rôle du président du conseil**

Le président du conseil veille à l'application du présent code par les administrateurs. Il assure le traitement des déclarations de conflits d'intérêts et garde confidentielles les informations ainsi obtenues. Il fournit aux administrateurs qui en font la demande des avis sur les déclarations ou sur toute autre question de nature déontologique. À cette fin, il prend conseil auprès du comité de gouvernance et d'éthique.

- **Comité de gouvernance et d'éthique**

Le comité de gouvernance et d'éthique a pour mission de conseiller le président du conseil en matière d'éthique et de déontologie.

À la demande du président du conseil, ou de sa propre initiative, ou en cas de signalement, lorsqu'un manquement à l'éthique ou à la déontologie est reproché à un administrateur, le comité est chargé de recueillir toute information pertinente. Il fait rapport au président du conseil de ses constatations et lui recommande, s'il y a lieu, les mesures à prendre.

Le comité de gouvernance et d'éthique peut donner des avis au président du conseil sur l'application des dispositions du présent code. Le comité peut consulter et recevoir des avis de conseillers ou d'experts sur toute question qu'il juge à propos.

- **Anonymat**

Le président du conseil ainsi que le comité de gouvernance et d'éthique préservent l'anonymat des plaignants et informateurs à moins que ces derniers n'aient manifesté clairement une volonté contraire. Ils ne sont pas tenus de fournir une information susceptible de révéler leur identité, sauf si la loi ou un tribunal l'exige.

- **Manquements au code**

L'application du présent code d'éthique et de déontologie des administrateurs est soumise au processus disciplinaire prévu au chapitre VI du Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics.

- **Attestation**

Chaque administrateur s'engage à respecter le présent code, par la signature du formulaire de déclaration prévu au guide de l'administrateur, lors de sa nomination et à la demande de la CCNQ.

Adresse Web

Vous trouverez le document sur le [site Web](#) de la Commission, dans la section « [Conseil d'administration](#) ».

Gouvernance des sociétés d'État

Le 3 juin 2024 a marqué l'entrée en vigueur de toutes les obligations découlant de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (LGSE), à laquelle la CCNQ est maintenant assujettie. Le plan d'action mis sur pied s'est déroulé rondement et il est possible d'affirmer que la Commission s'est conformée en tous points à la Loi.

Conseil d'administration

La CCNQ relève du ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale. En vertu de la *Loi sur la Commission de la capitale nationale*, les affaires de la CCNQ sont administrées par un conseil d'administration composé de 13 membres nommés par le gouvernement, dont la personne occupant la présidence-direction générale. Deux membres sont nommés sur recommandation de la Ville de Québec, et un autre, par la Nation huronne-wendat. Parmi les membres du conseil d'administration autres que le président du conseil, au moins trois doivent résider sur le territoire de la Ville de Québec et au moins un autre sur celui de la Ville de Lévis.

Depuis l'assujettissement de la Commission à la LGSE, le mandat des membres du conseil d'administration peut être renouvelé deux fois à ce seul titre, consécutivement ou non, pour une durée maximale de quatre ans chacun.

En 2024-2025, six rencontres ordinaires et quatre rencontres spéciales ont eu lieu en mai, juin, septembre et novembre 2024, ainsi qu'en janvier, février et mars 2025.

Membres du conseil d'administration

André Roy

Président-directeur général

PDG depuis le 12 février 2025,

1^{er} mandat jusqu'au 11 février 2028

Président du CA du 22 mai 2024 jusqu'au 11 février 2025

Membre du CA depuis le 29 avril 2020



Diplômé de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie, avec une attestation universitaire en gestion hôtelière de l'Université du Québec à Montréal, et détenteur d'un MBA de l'Université Laval, monsieur André Roy possède plus de 40 années d'expérience en gestion et en développement. Il a occupé le poste de président-directeur général pour le Groupe Huttopia en Amérique du Nord et pour la Fondation Québec Philanthrope, ainsi que le poste de vice-président exécutif et directeur général du Groupe Le Massif. Il a dirigé l'Office du tourisme de Québec de novembre 2013 à mai 2019. Il a aussi travaillé au sein de la Société des établissements de plein air du Québec pendant 17 ans, occupant tour à tour le poste de direction du Gîte du Mont-Albert, de la Station touristique Duchesnay et de l'Aquarium du Québec, ainsi que de direction générale des centres touristiques du Réseau Sépaq.

Fort engagé dans son milieu, il s'est impliqué à titre d'administrateur dans plusieurs organisations de Québec, entre autres, à titre de président pour l'Association des hôteliers de la région de Québec, du club Skål International de Québec et du Carnaval de Québec. Il siège présentement au conseil d'administration de la Fondation Québec Philanthrope.

Passionné de tourisme, de marketing et de gestion des ressources humaines, il se décrit comme un gestionnaire orienté vers les résultats, la qualité et l'importance du service à la clientèle. Il est fier de pouvoir contribuer à la mise en valeur et au développement de notre belle capitale.



Marie Claire Ouellet

Présidente-directrice générale

PDG du 11 septembre 2017 au 31 janvier 2025

Originaire de Rimouski, madame Marie Claire Ouellet est diplômée de l'Université du Québec à Rimouski en études littéraires françaises, lettres et histoire. Passionnée des communications, elle a d'abord été journaliste, rédactrice en chef et lectrice de nouvelles pour divers médias. Elle devient par la suite attachée de presse pour des cabinets, dont celui du ministre des Affaires municipales et du ministre de la Santé et des Services sociaux.

En 1994, madame Ouellet se joint au cabinet de relations publiques NATIONAL à titre de directrice générale, puis d'associée directrice. De 2005 à 2015, au sein du ministère du Conseil exécutif, elle travaille notamment à titre de secrétaire générale associée à la communication gouvernementale, puis de directrice associée à l'Office du tourisme de Québec.

Elle est ensuite nommée cheffe du protocole et sous-ministre associée à la concertation de l'action internationale. Entre septembre 2017 et janvier 2025, madame Ouellet a été la présidente-directrice générale de la Commission de la capitale nationale du Québec.



Valérie Belle-Isle

Administratrice indépendante

Membre depuis le 7 juillet 2024

Premier mandat jusqu'au 6 juillet 2027

Me Valérie Belle-Isle est associée au sein du groupe de Droit administratif chez Lavery et sa pratique est axée sur les domaines liés au droit de l'environnement et à l'aménagement et au développement du territoire. Elle représente à la fois une clientèle publique et privée dans le cadre d'enjeux liés à ces domaines de pratique.

Lorsqu'elle représente des entreprises, Me Belle-Isle peut tant conseiller ces dernières en ce qui a trait à leurs obligations environnementales dans un contexte d'implantation de nouvelles activités, de développement des activités existantes ou de transaction que les représenter devant les tribunaux administratifs et de droit commun. Son expérience inclut les cas de contamination de terrains, de travaux en milieux humides et hydriques, de travaux sans les autorisations environnementales requises, etc. Son expérience en matière de droit de l'environnement est enrichie par sa connaissance des enjeux liés à l'aménagement du territoire et à l'urbanisme ainsi qu'à la protection du territoire agricole.

Son expertise en matière d'urbanisme, d'aménagement et de développement du territoire lui permet de conseiller la clientèle du cabinet en tenant compte d'enjeux plus larges que ceux qui sont strictement liés à la protection de l'environnement. À cet égard, elle conseille également des corps publics et des entreprises privées en matière d'aménagement du territoire, notamment en ce qui a trait à l'application de la réglementation et à l'émission de permis et certificats. Elle agit également devant les tribunaux dans des dossiers relatifs à l'application et à la contestation de la validité de règlements d'urbanisme devant la Cour supérieure.

Elle a siégé au conseil d'administration de CREW M de 2020 à 2023 et siège actuellement au conseil d'administration de la Salle Albert-Rousseau depuis 2021.



Jean-Philippe Bourget

Administrateur indépendant

Membre depuis le 12 juillet 2023

Premier mandat jusqu'au 11 juillet 2027

Monsieur Jean-Philippe Bourget est vice-président finances chez Prémoulé, un fabricant de composantes de cuisine. Il est responsable des opérations financières, de la planification, de la gestion des risques, de la trésorerie et du financement.

Avant de se joindre à Prémoulé, monsieur Bourget occupait le poste de directeur principal placements et partenariats chez Promutuel Assurance. Il encadrait les équipes responsables de la gestion des placements, des fusions et acquisitions, de la gestion du capital et du financement ainsi que de la responsabilité sociale d'entreprise. Il était auparavant vice-président au sein du département de Conseils et Transactions de PwC à Québec. Il assistait les entrepreneurs et les sociétés lors de mobilisations de capitaux, de fusions, d'acquisitions et de désinvestissements. En début de carrière, monsieur Bourget a également collaboré aux groupes d'Audit et de Certification des bureaux de PwC à Montréal et à Genève, en Suisse.

Il est détenteur d'un baccalauréat en gestion ainsi que d'un diplôme d'études supérieures en comptabilité publique de l'Université McGill. Il est aussi membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA).



Josée Dion

Administratrice indépendante

Membre depuis le 15 août 2024

Premier mandat jusqu'au 14 août 2027

Après avoir fait des études en administration publique, madame Josée Dion dirige maintenant le secteur Onyawenda' – Patrimoine, Éducation et Développement de la main-d'œuvre du Conseil de la Nation huronne-wendat. Ayant à cœur le développement des compétences et la réussite scolaire des membres des Premières Nations, elle y consacre sa carrière depuis près de 30 ans.

Guidée par sa fierté identitaire wendat et dotée d'une grande sensibilité culturelle, elle collabore à de nombreuses initiatives qui mettent en valeur et diffusent la langue, l'histoire, la culture et le patrimoine de sa nation.

Madame Dion est près de sa communauté et s'implique également au sein du conseil d'administration de la Corporation du Musée de la Nation huronne-wendat, dont elle assure la présidence depuis 2024.



Pierre Dolbec

Ancien administrateur et président

Membre entre le 29 avril 2015 et le 6 juillet 2024

Président de Dolbec International, une entreprise spécialisée dans le milieu du courtage en douane et du transit international, monsieur Pierre Dolbec évolue dans le domaine de l'importation et de l'exportation depuis près de 49 ans. Il est toujours président du conseil d'administration de l'entreprise qu'il a fondée. Son expertise est reconnue et c'est avec un grand plaisir qu'il la partage dans le cadre de formations et de conférences.

Élu le 3 novembre 2013 et réélu le 7 novembre 2021, il occupe le poste de maire de la municipalité de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier. Ses citoyens le décrivent comme un homme d'action qui se consacre à l'amélioration de cette belle municipalité. Grand philanthrope, monsieur Dolbec s'implique et donne de son temps au sein de nombreux organismes à vocation communautaire qui lui tiennent à cœur.

Il siège notamment à maints conseils d'administration tels ceux de la Fondation Chevalerie Passion, la Parade des jouets, la Corporation des parcs industriels du Québec, la Gestion santé SCJC, le comité exécutif MRC de la Jacques-Cartier ainsi que la Société de développement économique de la Jacques-Cartier. Monsieur Dolbec est également président du conseil d'administration d'Évènements Jacques-Cartier.



Katia Duchesneau

Administratrice indépendante

*Membre depuis le 7 juillet 2021
Deuxième mandat jusqu'au 6 juillet 2028*

Après avoir occupé différents postes chez RBC Banque Royale, madame Katia Duchesneau est depuis 2008 première directrice relationnelle, Services financiers commerciaux, Marché autochtone-Québec. Elle y est également coleader du groupe-ressource des employés des Premières Nations.

Philanthrope, madame Duchesneau s'implique dans la communauté huronne-wendat près de Québec, d'où elle est native et là où elle réside. Diplômée de l'Université Laval en administration des affaires, profil entrepreneurial, madame Duchesneau voue un intérêt particulier à l'innovation et aux nouveaux projets porteurs économiquement. Passionnée de sports, elle s'implique à titre de bénévole depuis plusieurs années.



Steeve Gros-Louis

Ancien administrateur

Membre entre le 15 août 2018 et le 6 juillet 2024

Huron-Wendat de la communauté de Wendake, près de la ville de Québec, monsieur Steeve Gros-Louis est fier de ses origines, de sa nation. C'est à travers ses nombreux projets et entreprises touristiques autochtones qu'il décide de vivre sa culture distinctive et surtout, de la partager. En plus de diriger, avec sa sœur, la boutique Raquettes et Artisanat Gros-Louis, inspiré par ses ancêtres et guidé par ses valeurs familiales, il démarre en 1999, avec son épouse, le désormais réputé restaurant Sagamité, à Wendake et au cœur du Vieux-Québec.

Ayant déjà été lauréat du prix du Restaurateur de l'année du Québec, volet terroir, au Gala de la restauration, monsieur Gros-Louis a également remporté de nombreux prix couronnant l'essor du développement économique et touristique de ses entreprises au Québec. Membre de la troupe de danse Sandokwa depuis 1984, il en est le dirigeant principal depuis 1989. Il est par ailleurs impliqué dans son milieu. Il est membre du conseil d'administration de l'Hôtel-Musée Premières Nations de l'industrie touristique de Wendake depuis 2011 et administrateur au sein du conseil d'administration de Tourisme Autochtone Québec depuis 2003 en plus d'en être le président depuis 2005. Enfin, il siège également au conseil d'administration de l'Association Restauration Québec (ARQ) depuis novembre 2023.



Barry Holleman

Administrateur indépendant

*Membre depuis le 15 août 2018
Troisième mandat jusqu'au 14 août 2028*

Monsieur Barry Holleman est le chef de la direction (CEO) et cofondateur d'Innovations MUUTAA inc., une entreprise spécialisée dans le développement de solutions d'intelligence artificielle pour les chaînes d'approvisionnement en soins de santé. Il siège également au conseil d'administration de cette société et aux conseils d'administration de Novax AI et de Prehos inc.

Fort d'une vaste expérience en gestion et en développement technologique, monsieur Holleman, titulaire d'une maîtrise en sciences de la communication de l'Université Radboud de Nimègue, aux Pays-Bas, a occupé des postes de direction, notamment en tant que chef de la direction chez Myca Health et vice-président Technologies cliniques chez Cardinal Health. Son parcours l'a amené à évoluer dans des secteurs variés, tels que la chaîne d'approvisionnement des sciences de la vie, l'informatique de la santé, la vente d'équipements médicaux, ainsi que la consultation et le développement en technologies de l'information.



Alain Kirouac

Administrateur indépendant

Membre depuis le 29 avril 2020

Deuxième mandat jusqu'au 11 juillet 2027

Détenteur d'un baccalauréat spécialisé en histoire et d'un diplôme en communication publique de l'Université Laval, monsieur Alain Kirouac a représenté la Chambre de commerce de Québec dans le milieu des affaires de 1987 à 2014. Il a agi en tant que porte-parole public dans les dossiers d'actualité. Il a participé à l'élaboration des dossiers et à la prise de position de l'organisation. Il a siégé à divers conseils d'administration, entre autres de la Fédération des chambres de commerce du Québec, de la Société de rénovation Mailloux, du Groupe d'action sur le développement des liaisons aériennes de Québec et de Ressources entreprises. M. Kirouac a siégé au conseil d'administration de la Société de promotion des alcools et de la gastronomie du Québec jusqu'en octobre 2023 et il est actuellement membre du comité aviseur de la Faculté des sciences de l'administration de l'Université Laval.

De 2014 à 2020, il a occupé les fonctions de sous-ministre associé au Secrétariat à la Capitale-Nationale. À ce titre, il a assuré le lien entre les partenaires locaux, régionaux et gouvernementaux en agissant avec ceux-ci dans le but de contribuer à l'essor de dossiers à forte valeur pour la région.



Pascal Raby

Président remplaçant et administrateur indépendant

Président remplaçant depuis le 12 février 2025

Membre depuis le 26 février 2020

Deuxième mandat jusqu'au 11 juillet 2027

Me Pascal Raby détient un baccalauréat en droit de l'Université Laval, obtenu en 1997, et une certification universitaire en gouvernance de sociétés, obtenue en 2010. Il est membre du Barreau du Québec depuis 1998. Il a amorcé sa carrière en cabinet privé en exerçant principalement en droit commercial, après avoir effectué son stage à l'Assemblée nationale du Québec. Au cours de sa formation universitaire, il a eu l'occasion de parfaire ses connaissances pendant un an auprès des juges de la Cour supérieure de Québec. Depuis novembre 2000, il a occupé différents postes au sein de l'équipe du Port de Québec où il est, depuis 2017, vice-président, opérations. En 2011, Me Raby devient membre du conseil d'administration du Rendez-vous naval de Québec et, depuis décembre 2024, de celui de la Société de développement économique du Saint-Laurent (SODES). Il a également été membre du conseil d'administration du Carnaval de Québec de 2017 à 2023.



Nancy Florence Savard

Administratrice indépendante

Membre depuis 7 juillet 2021

Deuxième mandat jusqu'au 6 juillet 2028

Bachelière avec une majeure en communication publique, diplômée du Collège des administrateurs de sociétés et première doctorante honoris causa en art et science de l'animation en 2024 de l'Université Laval, madame Nancy Florence Savard travaille dans le milieu audiovisuel depuis 35 ans. Adeptes de la formation continue, elle poursuit, entre autres, des études à l'École des dirigeants de HEC Montréal. Fondatrice et présidente de 10^e Ave Productions, pionnière en animation 3D, elle s'est donnée comme mission de faire rayonner le Québec ici et à l'international grâce aux talents de créateurs locaux. Lauréate de nombreux prix comme réalisatrice, productrice et entrepreneure, elle s'implique dans diverses organisations pour le développement de l'industrie cinématographique et télévisuelle régionale ainsi que de l'animation numérique.

Madame Savard est membre du conseil d'administration de l'Association québécoise de la production médiatique (AQPM) depuis 2011. Elle a siégé au conseil d'administration de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et a été présidente du Conseil national de l'audiovisuel (CNA), de 2019 à 2024. Engagée dans le rayonnement de la capitale nationale, elle a aussi siégé au conseil d'administration du Musée de la civilisation à Québec de juillet 2017 à avril 2021. Elle est l'une des fondatrices de la Table de concertation de l'industrie du cinéma et de la télévision de la Capitale-Nationale qui a vu le jour en 2016, où elle a siégé cinq ans. De 2003 à 2016, en tant que membre du conseil d'administration, elle a participé à divers comités, dont celui de vérification, de gouvernance et du conseil exécutif du Festival d'été de Québec qu'elle a présidé durant deux ans.



Patrick St-Hilaire

Administrateur indépendant

Membre depuis le 15 août 2018

Deuxième mandat jusqu'au 14 août 2024

Monsieur Patrick St-Hilaire est un expert en stratégie numérique et en intelligence artificielle appliquée à la gestion des organisations. Titulaire d'un baccalauréat en administration des affaires, spécialisé en affaires électroniques, systèmes d'information et marketing de l'Université Laval, il a également obtenu la certification Aligning Strategy and Sales de la Harvard Business School.

Avec une solide expérience en transformation organisationnelle et en développement de produits numériques, monsieur St-Hilaire a occupé divers postes de leadership dans le domaine des technologies et de l'innovation. Son parcours lui a permis d'acquérir une compréhension approfondie des défis liés à la transformation numérique, à la gestion des ressources humaines et à la stratégie d'entreprise.

En 2021, il fonde Mosai, une entreprise pionnière dans l'application de l'intelligence artificielle au service du bien-être et de la performance en entreprise. À travers sa plateforme MosFlow, il contribue à repenser la gestion des risques psychosociaux et à optimiser les dynamiques de travail à l'ère du numérique. Son approche novatrice, combinant analyse des métadonnées et intelligence conversationnelle, illustre son engagement envers une transformation numérique centrée sur l'humain.

Grâce à son parcours multidisciplinaire et à sa vision stratégique, monsieur Patrick St-Hilaire accompagne les entreprises dans l'adoption de solutions intelligentes, en alliant performance, innovation et responsabilité sociale.



Audrey-Anne Talbot

Administratrice indépendante

Membre depuis le 12 juillet 2023

Premier mandat jusqu'au 11 juillet 2027

Madame Audrey-Anne Talbot est directrice des finances et TI pour la chaîne de restaurants Ashton. Elle supervise les équipes Finances et TI, en plus d'être responsable des relations avec les investisseurs, du financement et des projets de croissance.

Avant de se joindre à l'équipe des restaurants Ashton, madame Talbot a occupé les postes de directrice de l'information financière, puis de directrice conformité et fiscalité au sein de H2O Innovation. Durant ses sept années au sein de l'équipe, elle a été impliquée dans plusieurs projets, dont diverses acquisitions à l'international, la mise en place de la conformité financière et fiscale, ainsi que l'implantation des contrôles internes. Madame Talbot a amorcé sa carrière professionnelle chez PwC Montréal dans l'équipe d'audit. Ses années au sein de PwC incluent, notamment, des mandats à long terme aux États-Unis ainsi qu'un premier appel public à l'épargne.

Elle est détentrice d'un baccalauréat en comptabilité, d'une maîtrise en comptabilité publique ainsi que d'un diplôme d'études supérieures en fiscalité de HEC Montréal. Elle est également membre de l'Ordre des comptables professionnels agréés du Québec (CPA), puis elle est secrétaire du conseil d'administration d'Agiro et siège à son comité d'audit.



Fanny Tremblay-Racicot

Administratrice indépendante

Membre depuis le 7 juillet 2021

Deuxième mandat jusqu'au 6 juillet 2028

Madame Fanny Tremblay-Racicot est professeure agrégée en administration municipale et régionale à l'École nationale d'administration publique (ENAP), directrice associée du Centre de recherche sur la gouvernance (CERGO) et co-titulaire de l'axe « Leviers politiques » du Réseau québécois de la recherche en économie circulaire (RRECQ). Les travaux de recherche en cours de cette auteure de nombreuses publications sur la gouvernance des transports et de l'aménagement du territoire s'intéressent aux politiques territoriales d'économie circulaire, à l'abordabilité des transit-oriented developments et à l'utilisation des pouvoirs fiscaux des municipalités québécoises et canadiennes. Elle travaille en collaboration avec de nombreuses municipalités et des regroupements municipaux ou organismes gouvernementaux sur la diversification des revenus municipaux et la mise en place de mesures écofiscales.

Professeure Tremblay-Racicot a également travaillé dans diverses organisations publiques et parapubliques, notamment l'Institut Hydro-Québec en environnement, développement et société, l'Institut de la Francophonie pour le développement durable, le Tribunal administratif du Québec, les ministères de l'Environnement du Québec et de l'Alberta, le cabinet de l'opposition officielle à la Ville de Québec et la Delaware Valley Regional Planning Commission.

Portrait de la composition du conseil d'administration

MEMBRES EN POSTE	POSTES VACANTS	MANDATS ÉCHUS AU 31 MARS 2025	MANDATS ÉCHUS AU 30 JUIN 2025	MEMBRES QUALIFIÉS INDÉPENDANTS	% INDÉPENDANTS	INDÉPENDANTS MINIMUM 2/3	FEMMES	% FEMMES	FEMMES MINIMUM 40 %
12	1	1	0	11	92%	En vigueur	6	50%	En vigueur

JEUNES MINIMUM	JEUNES MINIMUM UN	AUTOCHTONES	MINORITÉS VISIBLES	MINORITÉS ETHNIQUES (ALLOPHONES)	PERSONNES HANDICAPÉES	MEMBRES REPRÉSENTATIFS DIVERSITÉS*	DIVERSITÉ MINIMUM UN	% DIVERSITÉ
2	En vigueur	2	0	1	0	3	En vigueur	25%

* Membres représentatifs de la diversité = Autochtones + minorités visibles + minorités ethniques (allophones) + personnes handicapées.



VUE DE LA PASSERELLE PANORAMIQUE – SITE ARCHÉOLOGIQUE CARTIER-ROBERVAL

Comités

Comité exécutif

Mandat du comité

Le comité exécutif de la CCNQ a pour principal mandat de voir à l'application des décisions du conseil d'administration et de soutenir la présidente-directrice générale dans la réalisation des activités de l'organisation.

Nombre de séances

Le comité s'est réuni à deux reprises, soit en avril et en juin 2024.

Composition du comité

Président : Pierre Dolbec (jusqu'en mai 2024)

Membres : Alain Kirouac et Patrick St-Hilaire

Y assistaient : Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale, et Nancy Boulet, secrétaire

Faits saillants

Le comité exécutif de la CCNQ a été aboli en septembre 2024.

Comité d'audit

Mandat du comité

Le comité d'audit de la CCNQ assiste le conseil d'administration dans l'exercice de ses responsabilités et s'assure, notamment, d'une reddition de comptes valable auprès des autorités compétentes et du public.

Nombre de séances

Le comité d'audit s'est réuni à six reprises, soit en mai, juin, septembre et novembre 2024, ainsi qu'en janvier et mars 2025.

Composition du comité

Président : Jean-Philippe Bourget (depuis septembre 2024).

Membres : André Roy (septembre 2024 à février 2025) et Audrey-Anne Talbot (depuis septembre 2024).

Y assistent d'office : Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale (jusqu'en janvier 2025), André Roy, président-directeur général (depuis février 2025), Serge Prévost, directeur des affaires administratives, et Nancy Boulet, secrétaire.

Ne sont plus membres : Pierre Dolbec (depuis mai 2024), Alain Kirouac (depuis septembre 2024) et Barry Holleman (depuis septembre 2024).

Faits saillants

Le comité a fait le suivi de la situation financière de l'organisme tout au long de l'année. Il a aussi supervisé la modification et l'ajout de directives, règlements et politiques, et a donné suite à l'abolition du comité exécutif.

Le comité a également accompagné les parties prenantes pour l'élaboration des états financiers et leur vérification par le Vérificateur général du Québec. Une recommandation d'approbation des états financiers a été faite au conseil d'administration.

Finalement, le comité a fait un suivi rigoureux de la gestion des risques.

Comité de gouvernance et d'éthique

Mandat du comité

Le comité de gouvernance et d'éthique de la CCNQ a pour principal mandat de conseiller le conseil d'administration sur les bonnes pratiques de gouvernance. Plus spécifiquement, le mandat du comité est de voir à l'amélioration continue de la gouvernance de la Commission, ainsi que d'exercer un rôle-conseil et de surveillance en matière d'éthique.

Nombre de séances

Le comité a siégé à trois reprises, soit en août et novembre 2024 ainsi qu'en mars 2025.

La rencontre de novembre s'est tenue conjointement avec le comité des ressources humaines.

Composition du comité

Président : Barry Holleman

Membres : Nancy Florence Savard (depuis septembre 2024) et Pascal Raby

Y assistant d'office : François Grenon, secrétaire général (secrétaire du comité), et Catherine Morissette, secrétaire générale adjointe (depuis novembre 2024)

N'est plus membre : André Roy (depuis septembre 2024)

Faits saillants

Le comité s'est penché sur la composition du conseil d'administration ainsi que sur la formation à offrir aux membres. Il a également travaillé, de concert avec le secrétaire général, à la conception du nouveau plan stratégique 2025-2029.

Les derniers éléments de conformité à la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État ont également été réalisés pendant l'année.

Finalement, deux situations nécessitant une intervention en matière d'éthique et de déontologie ont été soumises au comité, de même que les orientations données par le responsable de l'éthique à la CCNQ.

Comité des ressources humaines

Mandat du comité

Le mandat du comité des ressources humaines de la Commission est de faire des recommandations au conseil d'administration en matière de gestion des ressources humaines.

Nombre de séances

Le comité a siégé à quatre reprises, en août et novembre 2024 ainsi qu'en janvier et février 2025.

La rencontre de novembre s'est faite conjointement avec le comité de gouvernance et d'éthique.

Composition du comité

Président : Pascal Raby (depuis septembre 2024)

Membres : Barry Holleman (également président jusqu'en septembre 2024) et Alain Kirouac (depuis septembre 2024)

Y assistant d'office : François Grenon, secrétaire général (secrétaire du comité), et Stéphanie Ricard, coordonnatrice aux ressources humaines

N'est plus membre : André Roy (depuis septembre 2024)

Faits saillants

Le comité a fait le suivi des mouvements de personnel et a collaboré à la mise en place d'initiatives afin de favoriser l'attraction et la rétention des employés.

Le renouvellement de la convention collective des employés de catégorie professionnelle a également été supervisé par le comité.

Finalement, le comité a procédé à l'évaluation du fonctionnement du conseil d'administration et de ses membres selon les paramètres établis.

Comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration

Mandat du comité

Le comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration conseille la Commission en matière d'aménagement, de design et d'architecture ainsi que de commémoration. Au besoin, il formule des avis sur les projets d'aménagement et de commémoration soumis à son intention.

Nombre de séances

Le comité s'est réuni en octobre 2024.

Faits saillants

En février, le comité a commenté deux dossiers d'aménagement et de commémoration qui lui ont été soumis, et lors de sa séance de novembre a commenté certains documents d'orientation de la Commission, notamment en recommandant la mise à jour de la Politique de commémoration de la capitale.

Composition du comité

Présidente : Fanny Racicot-Tremblay, présidente (depuis septembre 2024) et membre du conseil d'administration.

Membres externes :

- Johanne Brochu, professeure agrégée à l'École supérieure d'aménagement du territoire et de développement régional de l'Université Laval
- Serge Viau, urbaniste
- Jacques White, professeur titulaire et directeur de l'École d'architecture de l'Université Laval
- Coline Niess, muséologue, conceptrice et productrice d'expositions (depuis septembre 2024)
- Aly Ndiaye, alias Webster, artiste hip-hop, historien indépendant, activiste et conférencier (depuis septembre 2024)
- Caroline Houde, directrice de la division du patrimoine à la Ville de Québec (depuis septembre 2024)

Y assistent d'office : Juan Vargas, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur (secrétaire du comité), ainsi que certains membres de sa direction

Ne sont plus membres : Steeve Gros-Louis (depuis mai 2024), Chantale Émond, directrice de la Division arts et patrimoine du Service de la culture et des relations internationales à la Ville de Québec, David Gagné, historien à la Ville de Lévis, ainsi que Fabrice Gagnon, directeur et secrétaire de la Commission de toponymie (ces derniers depuis septembre 2024)

Comité de direction

Mandat du comité

Pour la gestion des affaires courantes, le président-directeur général de la Commission est secondé par une équipe de direction.

Nombre de séances

Le comité a siégé à 11 reprises, en avril, mai, juin, septembre, novembre et décembre 2024, ainsi qu'en janvier, février et mars 2025.

Composition du comité

Président-directeur général : André Roy
(depuis février 2025)

Membres : François Grenon, secrétaire général, Philippe Plante, directeur de l'exploitation et du maintien des actifs, Serge Prévost, directeur des affaires administratives, Juan Vargas, directeur de l'aménagement et de la mise en valeur

Y assistent : Jean-Philippe Guay, adjoint exécutif et relationniste de presse, et Nancy Boulet, secrétaire

N'est plus membre : Marie Claire Ouellet, présidente-directrice générale (depuis janvier 2025)

Faits saillants

Le comité a fait un suivi rigoureux des différents dossiers en cours en plus de travailler à l'adoption du plan stratégique 2025-2029.

Assiduité des membres aux séances du conseil d'administration et à celles des comités

	CONSEIL D'ADMINISTRATION	COMITÉ D'AUDIT	COMITÉ EXÉCUTIF	COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE	COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES	COMITÉ CONSULTATIF SUR L'AMÉNAGEMENT, LE PATRIMOINE ET LA COMMEMORATION
NOMBRE TOTAL DE SÉANCES	9	6	2	3	5	1
André Roy ¹	9	3		1	3	
Valérie BELLE-ISLE	7					
Jean-Philippe BOURGET	8	6 Président				
Josée DION	4					
Katia DUCHESNEAU	9					
Barry HOLLEMAN	8	3		3 Président	4	
Alain KIROUAC	9	3	2		4	
Pascal RABY	9			3	5 Président	
Nancy Florence SAVARD	9			1		
Patrick ST-HILAIRE	7		2			
Audrey-Ann TALBOT	8	3				
Fanny TREMBLAY-RACICOT	8					1 Présidente
ADMINISTRATEURS AYANT QUITTÉ LEURS FONCTIONS EN 2024-2025						
Marie Claire OUELLET ²	6	5	2			
Pierre DOLBEC ³	2	2	2			
Steve GROS-LOUIS ⁴	2					

Toutes les absences aux séances du conseil d'administration et à celles des comités ont été motivées.

- Nommé en tant que président-directeur général du conseil d'administration le 12 février 2025, mais auparavant président du conseil d'administration depuis le 22 mai 2024 et administrateur depuis le 29 avril 2020.
- Fin de son mandat en tant que présidente-directrice générale le 31 janvier 2025.
- Fin de son mandat en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration le 6 juillet 2024.
- Fin de son mandat en tant qu'administrateur le 6 juillet 2024.

Rémunération

Rémunération des membres du conseil d'administration

NOM DU MEMBRE	RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AU CA		RÉMUNÉRATION VERSÉE POUR LA PARTICIPATION AUX COMITÉS		AVANTAGES VERSÉS	RÉMUNÉRATION GLOBALE POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE
	PRÉSIDENTE	MEMBRE	PRÉSIDENTE	MEMBRE		
Valérie BELLE-ISLE	--	7 066,67 \$	--	--	--	7 066,67 \$
Jean-Philippe BOURGET ¹	--	10 600,00 \$	2 100,00 \$	1 400,00 \$	--	14 100,00 \$
Josée DION	--	7 066,67 \$	--	--	--	7 066,67 \$
Pierre DOLBEC ²	7 066,67 \$	--	3 080,00 \$	--	--	10 146,67 \$
Katia DUCHESNEAU	--	10 600,00 \$	--	--	--	10 600,00 \$
Steeve GROS-LOUIS ³	--	3 533,33 \$	--	--	--	3 533,33 \$
Barry HOLLEMAN ⁴	--	10 600,00 \$	5 250,00 \$	3 500,00 \$	--	19 350,00 \$
Alain KIROUAC ⁵	--	10 600,00 \$	--	4 620,00 \$	--	15 220,00 \$
Pascal RABY ⁶	3 553,33 \$	8 813,34 \$	3 150,00 \$	3 499,99 \$	--	19 016,66 \$
André ROY ⁷	8 813,34 \$	3 553,33 \$	--	3 499,99 \$	--	15 866,66 \$
Nancy Florence SAVARD ⁸	--	10 600,00 \$	--	933,33 \$	--	11 533,33 \$
Patrick ST-HILAIRE ⁹	--	8 833,33 \$	--	1 120,00 \$	--	9 953,33 \$
Audrey-Anne TALBOT ¹⁰	--	8 833,34 \$	--	1 400,00 \$	--	10 233,34 \$
MEMBRE NON RÉMUNÉRÉE						
Fanny TREMBLAY RACICOT ¹¹	--	--	--	--	--	--

1. Membre et président du comité d'audit depuis le 19 septembre 2024

2. Fin de son mandat en tant que membre du comité d'audit et de président du comité exécutif le 23 mai 2024, ainsi qu'en tant qu'administrateur et président du conseil d'administration le 6 juillet 2024.

3. Fin de son mandat en tant que président du comité consultatif sur l'aménagement, le patrimoine et la commémoration le 23 mai 2024 et en tant que membre du conseil d'administration le 6 juillet 2024.

4. Président du comité de gouvernance et d'éthique durant toute l'année. Fin de son mandat en tant que président du comité des ressources humaines le 19 septembre 2024, mais y est demeuré membre. Fin de son mandat en tant que membre du comité d'audit le 19 septembre 2024.

5. Fin de son mandat en tant que membre du comité d'audit et membre du comité exécutif le 19 septembre 2024 et membre du comité des ressources humaines depuis le 19 septembre 2024.

6. Président du comité des ressources humaines depuis le 19 septembre 2024, membre du comité de gouvernance et d'éthique durant toute l'année et président remplaçant du conseil d'administration depuis le 12 février 2025.

7. Président du conseil d'administration du 22 mai 2024 au 11 février 2025 et membre du comité d'audit entre le 19 septembre 2024 et le 11 février 2025, membre du comité des ressources humaines et du comité de gouvernance et d'éthique jusqu'au 19 septembre 2024.

8. Membre du comité de gouvernance et d'éthique depuis le 19 septembre 2024.

9. Membre du comité exécutif jusqu'au 19 septembre 2024.

10. Membre du comité d'audit depuis le 19 septembre 2024.

11. Non admissible, car déjà une personne employée du gouvernement du Québec.

Rémunération des personnes dirigeantes

NOM ET FONCTION	RÉMUNÉRATION DE BASE VERSÉE	RÉMUNÉRATION VARIABLE		AUTRES AVANTAGES VERSÉS OU ACCORDÉS***	RÉMUNÉRATION GLOBALE
		RÉMUNÉRATION VARIABLE ANNUELLE VERSÉE	RÉGIME D'INTÉRESSEMENT À LONG TERME VERSÉ		
Marie Claire Ouellet,* Présidente-directrice générale	230 154,60 \$	0 \$	0 \$	27 272,47 \$	257 427,07 \$
André Roy,** Président-directeur général	25 779,49 \$	0 \$	0 \$	3 039,04 \$	28 818,53 \$
François Grenon, Secrétaire général	151 205,60 \$	0 \$	0 \$	18 944,80 \$	170 150,40 \$
Philippe Plante, Directeur de l'exploitation	144 886,83 \$	0 \$	0 \$	18 863,07 \$	163 749,90 \$
Serge Prévost, Directeur des affaires administratives	149 460,92 \$	0 \$	0 \$	21 585,55 \$	171 046,47 \$
Juan Vargas, Directeur de l'aménagement et de la mise en valeur	143 578,85 \$	0 \$	0 \$	15 868,41 \$	159 447,26 \$

* En poste dans l'année financière du 1er avril 2024 au 31 janvier 2025

** En poste dans l'année financière du 13 février 2025 au 31 mars 2025

***Autres avantages versés ou accordés – détaillés

NOM	FONDS DE PENSION	ASSURANCE COLLECTIVE	COTISATION PROFESSIONNELLE	ALLOCATION DE VOITURE
Marie Claire Ouellet	19 655,05 \$	1 517,42 \$	0 \$	6 100,00 \$
André Roy	2 535,04 \$	504,00 \$	0 \$	0 \$
François Grenon	16 088,04 \$	2 856,76 \$	0 \$	0 \$
Philippe Plante	14 939,39 \$	3 160,68 \$	763,00 \$	0 \$
Serge Prévost	16 057,28 \$	4 366,27 \$	1 162,00 \$	0 \$
Juan Vargas	12 261,69 \$	2 149,71 \$	1 457,01 \$	0 \$



QUAI DES CAGEUX – TOUR D'OBSERVATION

Rapport de direction

Gouvernance

Le dossier majeur de cette dernière année est à la fois la conclusion du plan stratégique 2020-2025 et les travaux entourant la préparation du prochain plan stratégique 2025-2029. Les modifications entourant l'assujettissement de la CCNQ à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* ont été réalisées selon les échéances prévues par le législateur. Au chapitre de la structure organisationnelle, l'arrivée d'un nouveau président-directeur général a donné lieu à une réorganisation administrative effective en fin d'année financière.

Service à la clientèle

L'année 2024-2025 a confirmé la reprise des activités du service clientèle de la CCNQ avec des résultats probants, comme cette augmentation de plus de 60 % de visites à l'Observatoire de la capitale par rapport à l'année précédente pour s'établir à 48 891. Au chapitre de la location des propriétés de la CCNQ, 168 événements ont été tenus, dont la majorité, principalement des réceptions de mariage, a eu lieu au domaine Cataract.

En ce qui concerne le prêt des parcs et espaces verts pour la tenue d'activités sportives, culturelles ou de type événementiel, c'est plus de 700 activités qui ont eu cours dans nos espaces, du cardio-poussette en passant par du yoga, ou encore des événements à grand déploiement comme le Festival d'été de Québec. Le programme *Découvrir la capitale*, avec ses quatre circuits historiques accompagnés, a pu accueillir environ 4 000 élèves et accompagnateurs cette année.

Communications et promotion

L'offre événementielle s'est poursuivie, pour une seconde année dans les principaux parcs de la CCNQ, tournant principalement autour de leur découverte et de leur interprétation. Des efforts ont notamment été consentis quant à la promotion du site archéologique Cartier-Roberval, que ce soit par la tenue d'activités in situ ou par le biais de l'exposition du Musée de la civilisation couvrant ce sujet. Enfin, un important déploiement des ressources communicationnelles a permis une promotion adéquate de l'Observatoire de la capitale, de même que des propriétés de la CCNQ, dont la station de la Plage.

Ressources humaines et gestion documentaire

La CCNQ a terminé un cycle entrepris, il y a deux ans, de révision en profondeur de sa gestion documentaire vers une migration infonuagique. Cet exercice, achevé au 31 mars 2024, permet aujourd'hui l'atteinte de bonnes pratiques en cette matière. Au chapitre des ressources humaines, les activités associées à la marque employeur se sont poursuivies. Le travail intensif de la dernière année s'est conclu par le renouvellement, le 14 février 2025, de la convention collective de la catégorie professionnelle du personnel de la CCNQ.

Affaires administratives

La direction des affaires administratives accompagne l'ensemble des directions de la CCNQ dans la réalisation de leurs activités en les soutenant, notamment, sur les plans financier, contractuel et juridique. Elle est également responsable de la gestion des technologies de l'information en plus de gérer les ressources matérielles et les espaces de bureaux. Les activités de la CCNQ en matière de technologies de l'information sont régies par la *Loi sur la gouvernance et la gestion des ressources informationnelles des organismes publics et des entreprises du gouvernement*.

Au cours de l'exercice 2024-2025, la CCNQ a maintenu ses efforts pour réaliser des projets en ressources informationnelles afin d'accroître sa performance et d'accomplir sa mission. Elle a entre autres terminé la migration en infonuagique en lien avec le Programme de consolidation des centres de traitement informatique (CCTI) qui est sous la responsabilité du ministère de la Cybersécurité et du Numérique. Ce programme vise, notamment, à optimiser le traitement et le stockage des données par le recours prioritaire à l'infonuagique. Afin d'optimiser ses systèmes administratifs et d'en assurer la sécurité, la CCNQ a également réalisé des tests de vulnérabilité externes et des mises à jour sur les actifs informationnels.

En matière d'octrois des contrats au cours du dernier exercice financier, la direction des affaires administratives a conclu 316 contrats de plus de 1000 \$. De plus, la CCNQ a procédé à 72 avenants sur ses contrats, dont 7 ont nécessité l'autorisation de la présidente-directrice générale ou du président-directeur général.

Au chapitre des ressources financières, la CCNQ s'est en outre assuré du respect des directives gouvernementales en matière de contrôle des dépenses en exerçant une gestion rigoureuse et responsable des finances publiques.

Préservation des actifs de la CCNQ

La préservation, l'entretien et la mise en valeur des biens patrimoniaux de la CCNQ constituent des priorités essentielles dans la mission et l'engagement de la direction de l'exploitation. Afin de garantir la pérennité de ces actifs, plusieurs projets ont été menés au cours de l'exercice financier pour protéger ce patrimoine bâti unique, qui constitue un élément clé de notre capitale nationale.

Au domaine Cataraqui, situé dans le site patrimonial de Sillery, des travaux ont été réalisés, notamment pour restaurer les fenêtres de la villa et la toiture de l'atelier du peintre et des bâtiments annexés. Des interventions ont également été effectuées dans la cour intérieure de la villa, ainsi que sur la rocaille Mary-Stuart. De plus, des travaux d'étanchéisation des fondations de la maison du gardien ont été réalisés, et des travaux de réfection des parements extérieurs seront entrepris durant l'exercice 2025-2026. Des travaux de consolidation de l'ancienne serre viticole et de réfection du chemin d'accès au domaine sont également planifiés pour la prochaine année financière.

Au parc des Moulins, dans l'arrondissement de Charlesbourg, les travaux de restauration du pont principal ont été achevés au cours de la période, tout comme la deuxième phase des travaux de réfection de l'enveloppe extérieure de la maison Richard.

Le parc du Bois-de-Coulonge a également bénéficié de travaux d'amélioration importants au cours de l'année, notamment le réaménagement du secteur entourant les anciennes écuries et la réfection du stationnement principal. Le réaménagement du bassin d'eau à l'entrée du parc est prévu pour l'année prochaine, tout comme la réfection de la fontaine centrale.

Préservation du boisé urbain

L'abattage des frênes atteints par l'agrile du frêne s'est poursuivi au domaine Cataract au cours de la dernière année. Ces travaux, nécessaires pour contrôler la propagation de la maladie, ont été réalisés en partenariat avec la Ville de Québec. Des arbres de remplacement ont été plantés au domaine de Maizerets et à la promenade Samuel-De Champlain afin de garantir la régénération des boisés et de compenser les arbres abattus. D'autres interventions préventives visant des spécimens d'arbres seront également entreprises dans plusieurs propriétés dans les années à venir.

Poursuite du chantier au parc du Cavalier-du-Moulin

Le chantier de réfection du parc du Cavalier-du-Moulin s'est poursuivi en 2024-2025 comme planifié. Des excavations ont permis de consolider la fortification, de remplacer des pierres dégradées et d'éliminer adéquatement des sols contaminés. Des travaux d'émondage ont aussi été réalisés dans le parc.

Compte-tenu du caractère hautement patrimonial du site, un accompagnement archéologique a été prévu tout au long des travaux. En plus de permettre la documentation (rapport, dessins 2D et numérisations 3D) et la consolidation des éléments mis au jour, cet accompagnement a permis la découverte d'un important vestige archéologique : un mur de pierre d'une largeur de plus de six mètres. Son emplacement et ses caractéristiques permettent aux experts de croire qu'il s'agit d'une structure associée à la deuxième fortification de Beaucaours, l'un des éléments centraux des fortifications de la capitale durant le Régime français.

Inauguration d'une section d'exposition consacrée au site archéologique Cartier-Roberval au Musée de la civilisation

Partie intégrante du projet de mise en valeur du site qui a vu naître la première colonie française d'Amérique, la section « Le site archéologique Cartier-Roberval, la rencontre de deux mondes » est intégrée à la toute nouvelle exposition permanente du Musée intitulée *Le Québec, autrement dit*. Inaugurée le 30 mai dernier, cette section plonge le visiteur à la fois dans l'univers historique et archéologique de ce jalon incontournable de l'histoire du Québec. Un film immersif, un jeu interactif et une grande galerie d'artefacts tirés de la collection classée du site transportent les visiteurs au temps de la rencontre entre les colons français et les membres des Premières Nations, ainsi qu'au moment de la découverte du site en 2005. L'exposition est à l'affiche jusqu'en 2034.

Réaménagement du parc de la Francophonie

La CCNQ a entrepris, au cours de la dernière année, la planification de ce projet. Des études ont notamment été réalisées pour caractériser le site, tant du point de vue de son microclimat spécifique (vent, ensoleillement) que de ses particularités géotechniques (capacité portante du sol, profondeur du roc, présence de contaminants). De plus, ses caractéristiques historiques et archéologiques ont été documentées.

Toutes ces informations ont servi à appuyer l'élaboration du concept d'intervention du futur parc. Les plans et devis préliminaires ont ensuite été établis dans le but de préparer le processus de réalisation du projet.

Mise à jour de la *Politique de commémoration dans la capitale*

En 2024, la CCNQ a adopté la nouvelle version de sa *Politique de commémoration dans la capitale*. Établie à la suite de la publication, par le ministère de la Culture et des Communications (MCC), d'un cadre de référence pour la commémoration gouvernementale, la nouvelle mouture de cette politique témoigne de la volonté des acteurs institutionnels de la commémoration d'harmoniser leurs pratiques. Le MCC ainsi que l'Assemblée nationale du Québec, partenaires de premier plan de la CCNQ en matière de commémoration, ont d'ailleurs commenté le document avant son adoption. De plus, cet exercice a permis de simplifier cet outil afin de faciliter son utilisation par les proposeurs externes.

Rôle-conseil auprès du gouvernement

La CCNQ a poursuivi sa collaboration avec ses partenaires gouvernementaux en matière de mise en valeur de la capitale. À cet égard, les travaux visant à produire un énoncé de vision pour le développement du Littoral Est ont fait l'objet de discussions avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable. De plus, la CCNQ a participé activement au processus de renouvellement des orientations gouvernementales en aménagement du territoire, piloté par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT).

Accompagnement des partenaires régionaux

La CCNQ joue un rôle actif d'accompagnement de ses partenaires régionaux dans des projets de mise en valeur de la capitale. En 2024-2025, la Commission a poursuivi sa collaboration à différents niveaux avec les villes de Québec, Lévis, Shannon, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et L'Ancienne-Lorette. Dans le même esprit, la CCNQ a également collaboré avec l'aéroport international Jean-Lesage de Québec et l'Administration portuaire de Québec.

Accès aux documents et protection des renseignements personnels

Conformément au quatrième paragraphe de l'article 2 du *Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels*, le bilan de la documentation visée à la section III du Règlement est présenté ci-dessous. En 2024-2025, la Commission a reçu 12 demandes d'accès, le même nombre qu'en 2023-2024. La Commission a traité 100 % des demandes d'accès à l'intérieur du délai légal de 20 jours, avec un délai moyen de réponse de 4 jours.

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des délais

DÉLAI DE TRAITEMENT	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION
0 à 20 jours	12	0	0
21 à 30 jours	0	0	0
31 jours et plus	0	0	0
Total	12	0	0

Nombre de demandes traitées, en fonction de leur nature et des décisions rendues

DÉCISION RENDUE	DEMANDES D'ACCÈS À DES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS OU DEMANDES D'INFORMATION	DEMANDES D'ACCÈS À DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS	RECTIFICATION	DISPOSITIONS DE LA LOI INVOQUÉES
Acceptée (entièrement)	2	0	0	Articles 46 et 51
Partiellement acceptée	4	0	0	Articles 46 et 51, 15, 47(3) de la <i>Loi d'accès et 9 de la Charte des droits et libertés de la personne</i>
Refusée (entièrement)	6	0	0	Articles 35 et 47(3)
Autres	0	0	0	--

Mesures d'accommodement et avis de révision

DÉCISION NOMBRE TOTAL DE DEMANDES D'ACCÈS AYANT FAIT L'OBJET DE MESURES D'ACCOMMODEMENT RAISONNABLE	NOMBRE D'AVIS DE RÉVISION REÇUS DE LA CCNQ D'ACCÈS À L'INFORMATION (CAI)
0	0

Application de la *Politique linguistique de l'État* et de la Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle dans l'Administration

Émissaire et comité permanent

QUESTIONS	RÉPONSES
Avez-vous un ou une émissaire?	Oui
Avez-vous un comité permanent ou avez-vous choisi de mettre en place un comité permanent?	Oui
Si oui, combien y a-t-il eu de rencontres des membres du comité permanent au cours de l'exercice?	1
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour faire connaître l'émissaire à votre personnel ou le nom d'une personne-ressource à qui poser des questions sur l'exemplarité de l'État?	Non
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	

Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

QUESTIONS	RÉPONSES
Est-ce que votre organisation dispose d'une directive particulière approuvée par le ministre de la Langue française?	Non*
Au cours de l'exercice, votre organisation a-t-elle eu recours aux dispositions de temporisation prévues par le <i>Règlement sur la langue de l'Administration</i> et le <i>Règlement concernant les dérogations au devoir d'exemplarité de l'Administration</i> et les documents rédigés ou utilisés en recherche?	Non
Au cours de l'exercice, quelle proportion des employés de votre organisation a reçu de l'information concernant la directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle (du ministre ou particulière) afin d'assurer une utilisation exemplaire du français conformément aux dispositions de la <i>Charte de la langue française</i> ?	Aucun

*Notre Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français a été déposée auprès du ministre de la Langue française dans les délais requis.

Politique linguistique de l'État (PLE)

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous pris des mesures pour informer votre personnel sur l'application de la <i>Politique linguistique de l'État</i> ?	Non*
Si oui, expliquez quelles ont été ces mesures :	
L'article 20.1 de la <i>Charte de la langue française</i> prévoit qu'un organisme de l'Administration publique, dans les trois mois suivant la fin de son exercice financier, le nombre de postes pour lesquels il exige, afin d'y accéder notamment par recrutement, embauche, mutation ou promotion ou d'y rester, la connaissance ou un niveau de connaissance spécifique d'une autre langue que le français ainsi que ceux pour lesquels une telle connaissance ou un tel niveau de connaissance est souhaitable.	
Quel est le nombre de postes au sein de votre organisation pour lesquels la connaissance ou un niveau de connaissance d'une autre langue que le français :	
• est exigé?	1,45 %
• est souhaitable?	4,35 %
Est-ce que votre organisation a publié cette information sur son site Web dans les trois mois suivant la fin de son année financière?	Oui

*Notre Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français a été déposée auprès du ministère de la Langue française dans les délais requis. Elle est présentement en attente d'approbation officielle. Dès qu'elle sera approuvée, le personnel en sera informé.

Mise en œuvre de la politique linguistique institutionnelle

QUESTIONS	RÉPONSES
Au cours de l'exercice, avez-vous tenu des activités pour faire connaître votre politique linguistique institutionnelle et pour former votre personnel quant à son application?	Non*
Si oui, expliquez lesquelles :	

*Notre Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que le français a été déposée auprès du ministère de la Langue française dans les délais requis. Elle est présentement en attente d'approbation officielle. Dès qu'elle sera approuvée, le personnel en sera informé.

Politique de financement des services publics

Pour les biens et services actuellement tarifés

La Commission offre des services à la population pour lesquels un tarif a été déterminé selon une décision administrative. La dernière révision tarifaire a été effectuée le 1er avril 2023. Pour l'exercice 2024-2025, les revenus générés par les activités tarifées s'élèvent à 2 911 450 \$ et les dépenses qui s'y rattachent sont de 2 280 654 \$. Le niveau de financement global atteint est de 128 %.

Pour les nouveaux biens et services

La Commission n'a pas offert de nouveaux services en 2024-2025.

États financiers



TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de la direction	1
Rapport de l'auditeur indépendant	2 à 3
États financiers	
État des résultats et de l'excédent cumulé	4
État de la situation financière	5
État de la variation des actifs financiers nets	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 à 21

RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles comptables internes conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

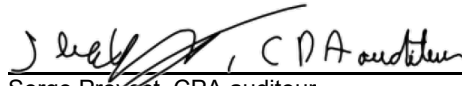
La Commission reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers de la Commission, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



André Roy
Président-directeur général



Serge Prevost, CPA auditeur
Directeur des affaires administratives

Québec, le 3 juillet 2025

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée nationale

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Commission de la capitale nationale du Québec (« l'entité »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2025, et l'état des résultats et de l'excédent cumulé, l'état de la variation des actifs financiers nets et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'entité au 31 mars 2025, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation, de la variation de ses actifs financiers nets et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel de gestion, mais ne comprennent pas les états financiers et mon rapport de l'auditeur sur ces états.

Mon opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et je n'exprime aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne mon audit des états financiers, ma responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que j'ai acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que j'ai effectués, je conclus à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, je suis tenu de signaler ce fait. Je n'ai rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et je fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, je conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces normes ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Pour le vérificateur général par intérim du Québec,



Daniel Martel, CPA auditeur
Directeur général d'audit

Québec, le 3 juillet 2025

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT CUMULÉ

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025 Budget \$	2025 Réel \$	2024 Réel \$
REVENUS			
Subventions du gouvernement du Québec (note 3)	29 013 316	26 183 218	46 721 547
Contributions des partenaires	50 000	2 092 220	503 638
Intérêts	1 000 000	892 281	877 154
Intérêts sur le placement de portefeuille	-	-	511 653
Billetterie et activités éducatives	270 000	423 776	338 854
Locations - Stationnement et autres	2 105 856	2 488 068	2 165 709
Autres revenus	250	375 313	7 967
	<u>32 439 422</u>	<u>32 454 876</u>	<u>51 126 522</u>
CHARGES			
Aide financière	1 454 046	147 986	59 306
Traitements et avantages sociaux	6 147 061	6 068 718	5 204 614
Taxes foncières et scolaires	4 145 523	6 499 347	3 122 054
Services professionnels et administratifs	6 737 181	2 073 630	1 690 667
Transport et communications	359 015	309 566	215 081
Entretien et réparations	4 959 685	3 173 310	4 096 288
Fournitures et approvisionnements	951 417	769 745	826 086
Autres charges (note 4)	-	26 919	450 000
Loyers	693 853	682 821	722 298
Amortissement des immobilisations corporelles	14 083 958	14 227 231	11 982 242
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	-	1 282 783	-
Frais financiers (note 5)	1 096 708	3 931 772	6 317 367
	<u>40 628 447</u>	<u>39 193 828</u>	<u>34 686 003</u>
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	(8 189 025)	(6 738 952)	16 440 519
EXCÉDENT CUMULÉ AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>241 645 951</u>	<u>225 205 432</u>
EXCÉDENT CUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE (note 6)		<u>234 906 999</u>	<u>241 645 951</u>

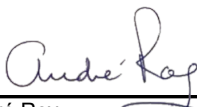
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE
 Au 31 mars 2025

	<u>2025</u> \$	<u>2024</u> \$
ACTIFS FINANCIERS		
Trésorerie	21 977 361	21 727 417
Créances et intérêts à recevoir (note 7)	3 933 696	3 911 148
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	<u>33 832 574</u>	<u>173 553 577</u>
	<u>59 743 631</u>	<u>199 192 142</u>
PASSIFS		
Emprunt temporaire (note 8)	6 143 601	137 275 154
Créditeurs et charges à payer (note 9)	8 267 242	8 312 685
Revenus reportés	13 020	21 231
Contributions reportées (note 10)	423 519	2 319 950
Passif au titre des sites contaminés	26 919	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 11)	288 114	277 180
Dettes à long terme (note 12)	30 413 619	37 442 433
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles (note 13)	<u>162 501</u>	<u>212 500</u>
	<u>45 738 535</u>	<u>185 861 133</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS	<u>14 005 096</u>	<u>13 331 009</u>
ACTIFS NON FINANCIERS		
Charges payées d'avance	150 436	130 119
Avance sur travaux à effectuer	-	496 553
Immobilisations corporelles (note 15)	<u>220 751 467</u>	<u>227 688 270</u>
	<u>220 901 903</u>	<u>228 314 942</u>
EXCÉDENT CUMULÉ (note 6)	<u>234 906 999</u>	<u>241 645 951</u>
OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS (note 18)		
ÉVENTUALITÉS (note 19)		

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION


 André Roy
 Président-directeur général


 Jean-Philippe Bourget, CPA auditeur
 Président du comité d'audit

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

ÉTAT DE LA VARIATION DES ACTIFS FINANCIERS NETS

De l'exercice clos le 31 mars 2025

	2025 Budget \$	2025 Réel \$	2024 Réel \$
(DÉFICIT) EXCÉDENT DE L'EXERCICE	<u>(8 189 025)</u>	<u>(6 738 952)</u>	<u>16 440 519</u>
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(12 100 000)	(8 662 180)	(24 178 711)
Amortissement des immobilisations corporelles	14 083 958	14 227 231	11 982 242
Disposition d'immobilisations corporelles	-	1 510 183	-
Avance sur les travaux à effectuer	-	496 553	-
Intérêts capitalisés aux immobilisations corporelles	-	<u>(138 431)</u>	<u>(1 218 215)</u>
	<u>1 983 958</u>	<u>7 433 356</u>	<u>(13 414 684)</u>
Acquisition de charges payées d'avance	-	(121 598)	(3 243 328)
Utilisation de charges payées d'avance	-	<u>101 281</u>	<u>3 343 428</u>
	<u>-</u>	<u>(20 317)</u>	<u>100 100</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DES ACTIFS FINANCIERS NETS	(6 205 067)	674 087	3 125 935
ACTIFS FINANCIERS NETS AU DÉBUT DE L'EXERCICE		<u>13 331 009</u>	<u>10 205 074</u>
ACTIFS FINANCIERS NETS À LA FIN DE L'EXERCICE		<u><u>14 005 096</u></u>	<u><u>13 331 009</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE
 De l'exercice clos le 31 mars 2025

	<u>2025</u>	<u>2024</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
(Déficit) Excédent de l'exercice	(6 738 952)	16 440 519
Éléments sans incidence sur la trésorerie		
Subventions du gouvernement du Québec	(8 770 630)	(15 999 574)
Autres charges	26 919	-
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation	6 753	10 751
Amortissement des immobilisations corporelles	14 227 231	11 982 242
Perte nette sur cession d'immobilisations corporelles	1 282 783	-
Virement des contributions reportées	(1 906 431)	-
Apports reportés afférents aux immobilisations corporelles	(49 999)	(50 000)
Utilisation des charges payées d'avance	101 281	3 343 428
	<u>4 917 907</u>	<u>(713 153)</u>
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement		
Créances et intérêts à recevoir	(22 548)	7 993 845
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	11 389 155	135 096
Créditeurs et charges à payer	4 235 049	(3 162 422)
Revenus reportés	(8 211)	4 488
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	4 181	-
Acquisition de charges payées d'avance	(121 598)	(3 243 328)
Contributions reportées	10 000	-
Avance sur travaux à effectuer	496 553	-
	<u>15 982 581</u>	<u>1 727 679</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT	<u>14 161 536</u>	<u>17 455 045</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisition de placement	-	(9 000 000)
Encaissement de placement	-	20 213 882
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE PLACEMENT	<u>-</u>	<u>11 213 882</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(13 081 103)	(28 519 304)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	227 400	-
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	<u>(12 853 703)</u>	<u>(28 519 304)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de l'emprunt temporaire	12 148 139	36 631 370
Remboursement de l'emprunt temporaire	(6 177 214)	(13 419 433)
Remboursement des dettes à long terme	(7 028 814)	(7 022 350)
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	<u>(1 057 889)</u>	<u>16 189 587</u>
AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE	249 944	16 339 210
TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>21 727 417</u>	<u>5 388 207</u>
TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>21 977 361</u></u>	<u><u>21 727 417</u></u>
Informations additionnelles liées aux activités de fonctionnement		
Intérêts encaissés	936 035	1 340 831
Intérêts versés	1 185 366	1 681 343

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

La Commission de la capitale nationale du Québec (la Commission), personne de droit public légalement constituée en vertu de la Loi sur la Commission de la capitale nationale (RLRQ, chapitre C-33.1), s'acquitte d'une vaste mission en contribuant à aménager et à embellir la capitale, à préserver ses lieux riches en histoire et à la faire découvrir par diverses activités et différents programmes de connaissance.

En vertu de l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec (RLRQ, chapitre 1-3) et de l'article 149 de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada (L.R.C. [1985], chapitre 1 [5° suppl.]), la Commission n'est pas assujettie aux impôts sur le revenu.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

RÉFÉRENTIEL COMPTABLE

Aux fins de la préparation de ses états financiers, la Commission utilise prioritairement le Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public. L'utilisation de toute autre source dans l'application de méthodes comptables doit être cohérente avec ce dernier.

UTILISATION D'ESTIMATION

La préparation des états financiers de la Commission par la direction, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et des passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des revenus et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles, les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations ainsi que les échéanciers des paiements minimums exigibles des obligations contractuelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

INCERTITUDE RELATIVE À LA MESURE

Le passif relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations est sujet à une incertitude relative à la mesure et peut varier en raison des technologies en constante évolution utilisées dans les activités de mise hors service des immobilisations et des écarts entre les hypothèses retenues aux fins de l'évaluation du passif et les résultats réels. Les principales hypothèses retenues comprennent l'estimation des coûts actuels de mise hors service, le taux d'inflation des coûts, l'échéancier prévu des travaux et le taux d'actualisation. Par ailleurs, l'obligation de disposer de manière sécuritaire de l'amiante dans les bâtiments est sujette à une incertitude relative à la mesure en raison des limites inhérentes à l'évaluation des quantités d'amiante qui y sont contenues ainsi que de l'échéancier des travaux qui est inconnu lorsqu'aucun plan de mise hors service des bâtiments n'est prévu.

ÉTAT DES GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les actifs financiers sont constitués de la trésorerie, des créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) et des subventions à recevoir du gouvernement du Québec, alors que les passifs financiers sont constitués de l'emprunt temporaire, des créanciers et charges à payer (à l'exception des déductions à la source et contributions à payer ainsi que des taxes à la consommation), en plus des dettes à long terme.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

REVENUS

Subventions

Les subventions sont comptabilisées à titre de revenus lorsqu'elles sont autorisées par le cédant et que tous les critères d'admissibilité sont atteints, sauf si elles sont assorties de stipulations qui créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Si un passif est créé, la comptabilisation à titre de revenu a lieu au fur et à mesure que les stipulations relatives à ce passif sont rencontrées.

Contributions des partenaires

Les contributions des partenaires sont constatées en revenus dans l'exercice au cours duquel les ressources sont utilisées aux fins prescrites.

Ventes de services et revenus de location

Les revenus provenant de la vente de services et les revenus de location constituent des opérations avec obligations de prestation pour lesquelles la Commission doit rendre un service précis en échange de la somme reçue d'un payeur. Les ventes de services, constitués principalement de la billetterie de l'Observatoire de la Capitale, et les revenus de location, qui consistent principalement à mettre des espaces de stationnements à la disposition du payeur, sont constatés à un moment précis, soit la date de visite ou de la location journalière du payeur.

Revenus d'intérêts

Les revenus d'intérêts sont constatés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

ACTIFS FINANCIERS

Trésorerie

La trésorerie se compose des soldes en banque.

PASSIFS

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations est comptabilisée lorsque toutes les conditions suivantes sont respectées :

- il y a présence d'une obligation juridiquement exécutoire qui contraint la Commission à réaliser des activités particulières liées à la mise hors service permanente d'une immobilisation nécessitant une sortie de ressources économiques;
- l'obligation résulte de l'acquisition, de la construction, du développement, de la mise en valeur et/ou de l'utilisation normale de l'immobilisation;
- il est prévu que les activités particulières de mise hors service soient réalisées;
- il est possible de procéder à une estimation raisonnable des coûts relatifs à cette obligation.

Les coûts de mise hors service sont capitalisés au coût des immobilisations concernées et amortis linéairement à compter de la date de l'obligation juridique jusqu'au moment prévu de l'exécution des activités de mise hors service.

L'évaluation initiale de la valeur comptable de l'obligation est effectuée en ayant recours à l'actualisation des flux de trésorerie estimatifs nécessaires pour procéder aux activités de mise hors service. Les flux de trésorerie sont ajustés en fonction de l'inflation et actualisés selon le taux d'actualisation qui représente la meilleure estimation de la direction quant au coût des fonds nécessaires pour régler l'obligation à son échéance, qu'elle soit connue ou estimée.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

PASSIFS (suite)

À la suite de sa comptabilisation initiale, la valeur comptable de l'obligation est augmentée de la charge de désactualisation annuelle pour tenir compte de l'écoulement du temps.

De plus, sa valeur comptable est ajustée pour tenir compte des variations de l'échéancier ou du montant des flux de trésorerie non actualisés par rapport à l'estimation initiale ou d'une révision du taux d'actualisation. Ces ajustements sont constatés à titre d'augmentation ou de diminution de la valeur comptable de l'immobilisation en cause. La valeur comptable révisée de l'immobilisation doit être amortie prospectivement.

Apports reportés afférents aux Immobilisations corporelles

Les apports relatifs aux immobilisations corporelles sont comptabilisés à titre d'apports reportés. Ils sont virés aux résultats sur la base de l'amortissement des immobilisations corporelles auxquelles ils se rapportent.

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementales étant donné que la Commission ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

Provision pour congés de maladie

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les congés accumulés seront pris ou versés dans l'exercice suivant.

Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation n'est jugé nécessaire puisque la direction estime que les vacances accumulées seront prises dans l'exercice suivant.

ACTIFS NON FINANCIERS

En raison de leur nature, les actifs non financiers sont généralement utilisés afin de rendre des services futurs.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Il comprend les coûts de mise hors service, le cas échéant. Dans le cas de l'aménagement en cours de réalisation, le coût inclut les intérêts sur les dettes à long terme durant la période de réalisation. L'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	<u>Méthodes</u>	<u>Taux</u>
Bâtiments*	Linéaire	5 et 20 %
Équipement informatique	Linéaire	33 1/3 %
Mobilier et équipement	Solde dégressif	10 et 20 %
	Linéaire	10 et 33 1/3 %
Aménagement dans les parcs	Linéaire	5 et 20 %
Aménagement d'une promenade	Linéaire	5 %

*Les coûts de mise hors service d'immobilisations capitalisés dans la catégorie des bâtiments sont amortis sur une durée de 50 ans.

Les aménagements en cours de réalisation et les terrains ne sont pas amortis.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles (suite)

Les oeuvres d'art, comprenant surtout des sculptures et des monuments, sont passées aux charges dans l'exercice où elles sont obtenues.

Les immobilisations corporelles acquises par donation ou pour une valeur symbolique de parties non apparentées sont comptabilisées à leur juste valeur au moment de leur acquisition. Dans le cas où il ne serait possible de faire une estimation de la juste valeur, l'immobilisation corporelle est comptabilisée pour une valeur symbolique.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Commission de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

OPÉRATIONS INTERENTITÉS

Les opérations interentités sont des opérations conclues entre entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint.

Les actifs reçus sans contrepartie d'une entité incluse au périmètre comptable du gouvernement du Québec sont constatés à leur valeur comptable. Quant aux services reçus à titre gratuit, ils ne sont pas comptabilisés. Les autres opérations interentités ont été réalisées à la valeur d'échange, c'est-à-dire au montant convenu pour la contrepartie donnée en échange de l'élément transféré ou du service fourni.

3. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2025	2024
	\$	\$
Fonctionnement	16 398 500	22 047 614
Financement des immobilisations et d'autres charges	8 770 630	23 458 944
Intérêts sur les dettes à long terme	1 014 088	1 214 989
	<u>26 183 218</u>	<u>46 721 547</u>

4. AUTRES CHARGES

	2025	2024
	\$	\$
Programme de recherche du site archéologique Cartier-Roberval*	-	450 000
Charge environnementale	26 919	-
	<u>26 919</u>	<u>450 000</u>

*La Commission a signé une entente-cadre avec l'Université Laval visant la création d'une unité mixte de recherche afin de réaliser la programmation et la recherche scientifique du site archéologique Cartier-Roberval ainsi que l'établissement d'un pôle d'expertise d'avant-garde à l'échelle mondiale dans le domaine de l'étude et la mise en valeur du patrimoine de capitales.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

5. FRAIS FINANCIERS

	2025 \$	2024 \$
Intérêts sur les dettes à long terme et l'emprunt temporaire	3 833 436	6 217 826
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations - Charge de désactualisation	6 753	10 751
Amortissement des frais reportés	28 572	35 037
Autres	63 011	53 753
	<u>3 931 772</u>	<u>6 317 367</u>

6. EXCÉDENT CUMULÉ

	Opérations courantes \$	Investis en Immobilisations corporelles \$	Fonds pour la mise en valeur de la capitale* \$	2025 \$	2024 \$
SOLDE AU DÉBUT	-	225 079 866	16 566 085	241 645 951	225 205 432
VARIATION DE L'EXERCICE					
(Déficit) Excédent annuel	<u>(307 039)</u>	<u>(4 763 585)</u>	<u>(1 668 328)</u>	<u>(6 738 952)</u>	<u>16 440 519</u>
SOLDE À LA FIN	<u>(307 039)</u>	<u>220 316 281</u>	<u>14 897 757</u>	<u>234 906 999</u>	<u>241 645 951</u>

*En vertu de l'article 22 de sa loi constitutive, les sommes reçues par la Commission doivent être affectées au paiement de ses obligations et le solde doit être versé dans le Fonds pour la mise en valeur de la capitale dont l'utilisation a été autorisée par le gouvernement.

7. CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR

	2025 \$	2024 \$
Ministère des Transports et de la Mobilité durable*	2 736 672	2 736 672
Taxe de vente du Québec*	172 030	193 102
Taxe sur les produits et services	86 238	98 603
Intérêts	68 802	112 556
Autres*	869 954	770 215
	<u>3 933 696</u>	<u>3 911 148</u>

*Au 31 mars 2025, un montant de 3 675 871 \$ représente des créances provenant d'entités sous contrôle commun (2024 : 3 651 725 \$). Ces créances sont encaissables aux mêmes conditions que les créances non apparentées.

8. EMPRUNT TEMPORAIRE

Le 8 février 2022, un régime d'emprunts a été autorisé par le ministre alors responsable de la région de la Capitale-Nationale à cette date. Ce régime a été institué le 9 mars 2022 par décret portant le numéro 243-2022 et est valide du 1er avril 2022 au 31 mars 2025. Il permet à la Commission d'emprunter un montant maximal de 150 000 000 \$ par marge de crédit ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissements subventionnés.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Au 31 mars 2025

8. EMPRUNT TEMPORAIRE (suite)

Le 28 janvier 2025, un régime d'emprunts a été autorisé par le ministre responsable de la région de la Capitale-nationale. Ce régime a été institué le 5 mars 2025 par décret portant le numéro 242-2025 et est valide du 1er avril 2025 au 31 mars 2028. Il permet à la Commission d'emprunter un montant maximal de 46 461 000 \$, soit 44 311 000 \$ par marge de crédit, auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour ses projets d'investissement subventionnés et 2 150 000 \$ pour le remboursement d'un emprunt à long terme venant à échéance le 1er juin 2025.

	2025	2024
	\$	\$
Marge de crédit au taux moyen des bons du Trésor du Québec à 3 mois majoré de 0,02%	<u>6 143 601</u>	<u>137 275 154</u>

Pendant l'exercice, des remboursements de capital et d'intérêts sur les emprunts temporaires de 137 102 478 \$ (2024 : 0 \$) ont été effectués et ne sont pas présentés dans les flux de trésorerie compte tenu qu'ils n'entraînent pas de mouvements de trésorerie.

9. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2025	2024
	\$	\$
Fournisseurs*	6 158 426	6 829 371
Taxe sur les produits et services	21 831	21 841
Taxe de ventes du Québec	43 611	40 064
Traitements	1 105 500	525 597
Congés de maladie à payer	60 589	73 257
Vacances à payer	454 488	384 967
Intérêts à payer sur les dettes à long terme*	83 124	140 199
Dépôts de soumission	149 774	151 291
Déductions à la source et contributions à payer	<u>189 899</u>	<u>146 098</u>
	<u>8 267 242</u>	<u>8 312 685</u>

*Au 31 mars 2025, un montant total de 3 036 879 \$ représente des montants à verser à des entités sous contrôle commun (2024 : 3 584 507 \$).

10. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues dans le solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 319 950	2 319 950
Contributions comptabilisées à titre de revenus de l'exercice	<u>(1 896 431)</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN*	<u>423 519</u>	<u>2 319 950</u>

*Le solde de fin inclut une contribution au montant de 413 519 \$ (2024 : 2 274 356 \$) provenant du gouvernement fédéral liée à l'acquisition de la place des Canotiers au cours de l'exercice 2020.

Au 31 mars 2025, il n'y avait aucune contribution reportée provenant d'entités sous contrôle commun (2024 : 17 564 \$).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Au 31 mars 2025

11. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

Les obligations liées à la mise hors service d'immobilisations de la Commission concernent principalement le désamiantage des bâtiments.

La Commission détient des bâtiments patrimoniaux pour lesquels la valeur comptable de l'obligation liée à la mise hors service est négligeable.

Évolution des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

	2025	2024
	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	277 180	242 009
Charge de désactualisation	6 753	10 751
Révision d'estimation	<u>4 181</u>	<u>24 420</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>288 114</u></u>	<u><u>277 180</u></u>

Principales hypothèses utilisées

Le désamiantage des bâtiments dont l'échéancier des travaux est inconnu représente 93 % (2024 : 93 %) du passif total relatif aux obligations liées à la mise hors service d'immobilisations.

Les principales hypothèses utilisées pour ces obligations sont les suivantes :

	2025	2024
	\$	\$
Taux d'actualisation	4,37 %	4,17 %
Période d'actualisation*	21 ans	10 ans
Taux d'inflation	2,84 %	3,17 %

*La période d'actualisation présentée tient compte de la durée estimative des travaux de mise hors service qui s'échelonne en général sur une période d'un an.

Les coûts estimés non actualisés pour réaliser les activités de mise hors service au 31 mars 2025 et inclus dans l'évaluation du passif s'élèvent à 1 578 167 \$ (2024 : 1 578 167 \$).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

12. DETTES À LONG TERME

Emprunts du Fonds de financement du gouvernement du Québec

	2025 \$	2024 \$
Emprunts auprès du Fonds de financement, portant intérêt à des taux effectifs variant de 0,89 % à 5,17 % (2024 : 0,89 % à 5,17 %), remboursables par versements semestriels en capital de 13 339 \$ à 747 050 \$ (2024 : 13 339 \$ à 747 050 \$) et par un versement final de 2 221 439 \$ (2024 : 2 221 439 \$) et venant à échéance entre le 1er juin 2025 et le 31 mars 2039 (2024 : 1er décembre 2024 et le 31 mars 2039).	<u>30 413 619</u>	<u>37 442 433</u>

Les versements en capital à effectuer au cours des prochains exercices sont les suivants :

	\$
2026	7 997 882
2027	2 600 550
2028	2 556 771
2029	2 243 731
2030	2 006 017
2031 et plus	13 121 777

13. APPORTS REPORTÉS AFFÉRENTS AUX IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les apports reportés afférents aux immobilisations corporelles comprennent des contributions des partenaires. Les apports se détaillent comme suit :

	2025 \$	2024 \$
SOLDE AU DÉBUT	212 500	262 500
Virement des apports reportés	<u>(49 999)</u>	<u>(50 000)</u>
SOLDE À LA FIN	<u>162 501</u>	<u>212 500</u>

14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régimes de retraite

Les membres du personnel de la Commission participent au Régime de retraite du personnel employé du gouvernement et des organismes publics (RREGOP), au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE) et au Régime de retraite de l'administration supérieure (RRAS). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1er janvier 2025, le taux de cotisation pour le RREGOP est passé de 9,39 % à 9,09 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE et le RRAS, qui fait partie du RRPE, est demeuré à 12,67 % de la masse salariale admissible. Les cotisations versées par l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés.

Les cotisations de la Commission imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 304 801 \$ (2024: 339 106 \$). Les obligations de la Commission envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

COMMISSION DE LA CAPITALÉ NATIONALE DU QUÉBEC
NOTES COMPLÉMENTAIRES
 Au 31 mars 2025

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Coût					Solde à la fin
	Solde au début	Reclassement	Acquisitions	Cessions et	Transferts	
	\$	du solde au	\$	radiations	\$	\$
		début	\$	\$	\$	
Terrains	14 380 134	-	-	-	-	14 380 134
Bâtiments	50 487 718	-	101 681	-	2 603 038	53 192 437
Équipement informatique	585 767	-	126 870	(114 587)	-	598 050
Mobilier et équipement	4 924 762	-	557 690	(25 471)	431 148	5 888 129
Aménagement dans les parcs	41 619 287	(4 944 776)	-	-	6 214 230	42 888 741
Aménagement d'une promenade	182 157 240	4 944 776	-	(3 377 207)	1 020 380	184 745 189
Aménagement en cours de réalisation	25 002 465	-	8 014 370	-	(10 268 796)	22 748 039
	<u>319 157 373</u>	<u>-</u>	<u>8 800 611</u>	<u>(3 517 265)</u>	<u>-</u>	<u>324 440 719</u>

	Amortissement cumulé					Solde à la fin
	Solde au début	Reclassement	Amortissement	Cessions et	Transferts	
	\$	du solde au	\$	radiations	\$	\$
		début	\$	\$	\$	
Bâtiments	19 552 358	-	2 486 857	-	-	22 039 215
Équipement informatique	519 742	-	49 214	(114 587)	-	454 369
Mobilier et équipement	3 451 239	-	486 805	(25 471)	-	3 912 573
Aménagement dans les parcs	17 983 671	(2 480 913)	1 993 303	-	-	17 496 061
Aménagement d'une promenade	49 962 093	2 480 913	9 211 052	(1 867 024)	-	59 787 034
	<u>91 469 103</u>	<u>-</u>	<u>14 227 231</u>	<u>(2 007 082)</u>	<u>-</u>	<u>103 689 252</u>

	Valeur comptable nette	
	2025	2024
	\$	\$
Terrains	14 380 134	14 380 134
Bâtiments	31 153 222	30 935 360
Équipement informatique	143 681	66 025
Mobilier et équipement	1 975 556	1 473 523
Aménagement dans les parcs	25 392 680	23 635 616
Aménagement d'une promenade	124 958 155	132 195 147
Aménagement en cours de réalisation	<u>22 748 039</u>	<u>25 002 465</u>
	<u>220 751 467</u>	<u>227 688 270</u>

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

15. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (suite)

La catégorie « Terrains » comprend des parcs et espaces verts qui sont constitués du parc du Bois-de-Coulonge, du parc de l'Amérique-Française, du parc du Cavalier-du-Moulin, du parc de la Francophonie, du parc de l'Amérique-Latine, du domaine Catarauqui et du parc des Moulins et les boisés attenants. La Commission continue d'exploiter et de préserver les parcs par un programme d'entretien et elle les améliore par la réalisation du projet d'aménagement.

Des intérêts représentant une somme de 138 431 \$ (2024 : 1 218 215 \$) ont été capitalisés à l'aménagement en cours de réalisation.

Au cours de l'exercice 2025, des aménagements en cours de réalisation d'une somme de 10 268 796 \$ ont été complétés et transférés dans les bâtiments, le mobilier et l'équipement, l'aménagement dans les parcs et l'aménagement d'une promenade (2024 : 126 308 671 \$).

Des immobilisations corporelles d'un montant de 759 531 \$ (2024 : 5 040 023 \$) sont incluses dans les créditeurs et charges à payer.

16. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Commission est apparentée avec toutes les entités contrôlées par le gouvernement du Québec ou soumises à son contrôle conjoint. Elle est également apparentée à ses principaux dirigeants, leurs proches parents, ainsi qu'avec les entités pour lesquelles une ou plusieurs de ces personnes ont le pouvoir d'orienter les décisions financières et administratives de ces entités. Les principaux dirigeants sont composés des membres du conseil d'administration et du comité de direction ainsi que du président-directeur général de la Commission.

La Commission n'a conclu aucune opération importante avec des apparentés à une valeur différente de celle qui aurait été établie si les parties n'avaient pas été apparentées.

Les revenus de stationnements de la Commission proviennent principalement de stationnements dont celle-ci est propriétaire. La Société Parc-Auto du Québec se charge de leur gestion sur une base d'entente de services.

Aucune transaction n'a été conclue entre la Commission et ses principaux dirigeants, leurs proches parents et les entités pour lesquelles ces personnes ont le pouvoir d'orienter les politiques financières et administratives.

17. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière.

Les principaux risques de crédit pour la Commission sont liés à la trésorerie, aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) ainsi qu'aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minime puisque les sommes sont déposées auprès d'institutions financières réputées.

Le risque de crédit associé aux créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) est minime puisqu'au 31 mars 2025, 97 % des créances provenaient d'entités gouvernementale, municipale, scolaire et d'une institution financière reconnue (2024 : 99 %).

Le risque de crédit associé aux subventions à recevoir du gouvernement du Québec est essentiellement réduit au minimum puisque ce poste est constitué de contributions à recevoir du gouvernement qui jouit d'une bonne notation de crédit.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

17. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE CRÉDIT (suite)

Le tableau suivant présente les créances et intérêts à recevoir (à l'exception des taxes à la consommation) de manière chronologique :

CRÉANCES ET INTÉRÊTS À RECEVOIR

	2025	2024
	\$	\$
Moins de 30 jours	893 682	846 753
De 30 jours à 60 jours	433	-
De 61 jours à 90 jours	12 308	-
Plus de 90 jours	<u>2 769 005</u>	<u>2 772 690</u>
	<u>3 675 428</u>	<u>3 619 443</u>

RISQUE DE LIQUIDITÉ

Le risque de liquidité est le risque que la Commission ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance.

La Commission finance ses charges ainsi qu'une partie de ses acquisitions d'immobilisations corporelles à l'aide des subventions, des contributions et de ses activités de fonctionnement. Le gouvernement du Québec verse annuellement à la Commission des subventions relatives au financement des immobilisations et d'autres charges. Le gouvernement du Québec rembourse le capital et les intérêts des dettes à long terme portant intérêt à taux fixe et de la marge de crédit utilisée par la Commission pour les immobilisations corporelles touchant les grands projets. S'il advenait que la Commission ne soit pas en mesure de respecter ses obligations sur tout emprunt contracté en vertu du régime d'emprunts institué par celle-ci, le ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale élaborerait et mettrait en oeuvre, avec l'approbation du gouvernement, des mesures afin de remédier à cette situation.

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

17. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite)

La Commission respecte ses exigences en matière de liquidité en préparant des prévisions budgétaires et de trésorerie et en surveillant les plans de financement. La Commission considère que le risque de liquidité est faible. Les flux de trésorerie contractuels relativement aux passifs financiers de la Commission se détaillent comme suit :

	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	2025 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIFS FINANCIERS						
Emprunt temporaire	6 143 601	-	-	-	-	6 143 601
Créditeurs et charges à payer, à l'exception des déductions à la source et contributions à payer ainsi que des taxes à la consommation	7 487 538	389 950	-	-	-	7 877 488
Dettes à long terme	5 841 174	2 879 955	3 120 064	8 014 802	14 504 407	34 360 402
	<u>19 472 313</u>	<u>3 269 905</u>	<u>3 120 064</u>	<u>8 014 802</u>	<u>14 504 407</u>	<u>48 381 491</u>

	Moins de 6 mois	De 6 à 12 mois	De 1 à 2 ans	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	2024 Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
PASSIFS FINANCIERS						
Emprunt temporaire	137 275 154	-	-	-	-	137 275 154
Créditeurs et charges à payer, à l'exception des déductions à la source et contributions à payer ainsi que des taxes à la consommation	7 303 158	728 805	-	-	-	8 031 963
Dettes à long terme	3 928 046	4 003 946	8 721 129	8 779 889	16 859 385	42 292 395
	<u>148 506 358</u>	<u>4 732 751</u>	<u>8 721 129</u>	<u>8 779 889</u>	<u>16 859 385</u>	<u>187 599 512</u>

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix courant. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et l'autre risque de prix. La Commission est seulement exposée au risque de taux d'intérêt.

RISQUE DE TAUX D'INTÉRÊT

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les dettes à long terme ont un taux fixe. Par conséquent, le risque auquel est exposée la Commission sur ces éléments est minime étant donné que la Commission envisage de rembourser les dettes à long terme selon l'échéancier.

L'emprunt temporaire a quant à lui un taux variable qui est renouvelé mensuellement auprès du Fonds de financement du gouvernement du Québec. Si les taux d'intérêt pour l'exercice terminé le 31 mars 2025 avaient été inférieurs ou supérieurs à 50 points de base, toutes les autres variables étant demeurrées constantes, les intérêts pour la même période auraient variés de 308 389 \$ (2024 : 621 609 \$).

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

18. OBLIGATIONS ET DROITS CONTRACTUELS

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

La Commission s'est engagée à participer financièrement à la réalisation de divers projets pour la mise en valeur, la promotion et le rayonnement culturel de la capitale.

Au 31 mars 2025, la Commission a des obligations qui totalisent 27 953 858 \$ (2024 : 30 444 590 \$). De ce montant, 1 553 382 \$ sont des obligations avec des parties apparentées (2024: 1 834 932 \$).

Les paiements minimums exigibles au cours des prochains exercices sont les suivants :

	<u>\$</u>
2026	11 702 582
2027	6 489 822
2028	3 145 117
2029	1 309 591
2030	788 657
2031 et plus	424 367
Échéancier indéterminé	4 093 722

DROITS CONTRACTUELS

La Commission a conclu différentes ententes en vertu desquelles elle recevra des sommes de la part de ses partenaires. Les droits contractuels sont consignés dans des ententes conclues dans le cadre de certains projets.

Ils totalisent 572 723 \$ (2024 : 697 357 \$). De ce montant, il n'y a aucun droit avec des parties apparentées (2024 : aucun montant).

Les droits exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

	<u>\$</u>
2026	145 902
2027	138 821
2028	9 000
2029	9 000
2030	9 000
2031 et plus	261 000

COMMISSION DE LA CAPITALE NATIONALE DU QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 mars 2025

19. ÉVENTUALITÉS

Environnement

Les activités de la Commission sont assujetties à des lois, règlements et directives sur l'environnement adoptés par les autorités gouvernementales.

Terrains contaminés

La Commission possède également certains terrains présentant des sources potentielles ou réelles de contamination. Les obligations découlant de la réhabilitation de sites contaminés sous la responsabilité de la Commission, ou pouvant de façon probable relever de sa responsabilité, sont comptabilisées à titre de passif au titre des sites contaminés lorsque la contamination dépasse une norme environnementale existante, qu'il est prévu que les sites soient réhabilités et qu'il est possible d'en faire une estimation raisonnable. Les principales sources des contaminations sont reliées à la présence potentielle de système de chauffage à l'huile et anciens réservoirs à l'huile de chauffage, des débris de démolition, des cendres enfouies à la suite d'un incendie ainsi que d'un dépotoir. La nature des contaminants est principalement des hydrocarbures pétroliers, des hydrocarbures aromatiques polycycliques, des métaux et du soufre. Pour certains de ces terrains, la Commission n'est pas en mesure d'évaluer le passif, puisqu'aucun plan de réhabilitation n'a été établi jusqu'à maintenant. En conséquence, aucun passif n'est comptabilisé pour ces terrains potentiellement ou réellement contaminés.

Passif éventuel

La Commission a été informée de réclamations par un fournisseur qui pourraient potentiellement entraîner des sorties de trésorerie futures. La Commission ne peut divulguer d'informations supplémentaires pour ne pas nuire aux procédures en cours.

20. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2024 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2025.

2024-2025

Rapport annuel de gestion

Commission de la capitale nationale du Québec

Édifice Hector-Fabre
525, boulevard René-Lévesque Est, RC
Québec (Québec) G1R 5S9

Courriel : commission@capitale.gouv.qc.ca
Téléphone : 418 528-0773 ou, sans frais, 1 800 442-0773

